



POLYTECH[®]
TOURS

Département Aménagement

Projet Individuel
DA 3
Promotion 2010-2011

Revalorisation du parc François Mitterrand

**Un atout considérable pour la
commune de Brie Comte Robert
(Seine et Marne 77)**

AVERTISSEMENT

- Le Pind est un premier test qui vous permet de vous évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises, mais également de la marge de progression et des éléments qui restent à acquérir.
- Le Pind est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure votre motivation pour l'aménagement.
- Le Pind est un exercice qui doit vous permettre de problématiser un sujet en vous appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

REMERCIEMENT

Je tiens à remercier toutes personnes ayant participé à l'élaboration de mon projet pour les conseils et les informations qu'elles ont pu m'apporter.

Je remercie particulièrement :

- Mon tuteur, M. Mindjid Maizia, professeur au Département Aménagement de Polytech'Tours
- Jean-David Moreau responsable du service environnement de la ville de Brie Comte Robert
- Le personnel des services techniques de la ville
- Le personnel du service urbanisme de la commune
- Le personnel de l'office de tourisme de la commune

Un remerciement également à ma famille et mes amis pour les conseils qu'ils m'ont apportés.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PARTIE 1 : LE PARC FRANÇOIS MITTERRAND : UN PARC EN PERDITION.....	6
I- LE PARC FRANÇOIS MITTERRAND A L'ECHELLE DE LA VILLE.....	7
1- LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE	7
2- SITUATION GEOGRAPHIQUE DU SITE.....	8
3- FREQUENTATION ACTUELLE DU SITE	10
II- LE PARC FRANÇOIS MITTERRAND : UNE ZONE AVEC DES ATOUTS ET DES CONTRAINTES	11
1- UN ESPACE FRAGILISE.....	11
2- UNE ZONE RICHE FLORISTIQUEMENT.....	12
3- UN ESPACE VERT MAL ADAPTE A L'ACCUEIL DU PUBLIC.....	14
DEFINITION DES ENJEUX.....	28
PARTIE 2 : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE PARC FRANÇOIS MITTERRAND	30
I- DE GRANDES ORIENTATIONS POUR UN PARC ATTRACTIF.....	31
1- LES DIFFERENTES FONCTIONS D'UN PARC.....	31
2- ETAT DE L'ART POUR LA MISE EN PLACE D'UN PARC INVITANT ET DISPONIBLE	33
II- AMENAGEMENT VISANT A LA PROTECTION DU SITE ET A SA MISE EN VALEUR.....	35
1- NETTOYAGE DU SITE	35
2- MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITE.....	36
III- AMELIORATION DES ACCES AU PARC	40
1- DES ACCES A LA ZONE PLUS VALORISANTS	40
2- DES FACILITES D'ACCES AU PARC.....	44
3- AMELIORATION DE L'ETAT DES ACCES PIETONNIER ET CYCLABLE.....	48
IV- AMENAGEMENT D'UN ESPACE CONVIVIAL.....	53
1- CREATION D'UN ESPACE DE DETENTE.....	53
2- AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	55
3- MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE JEU.....	58
4- REINSTALLATION D'UN PARCOURS SANTE	61
5- CREATION D'UN PARCOURS VTT	63
6- UN TERRAIN D'AVENTURE : ESPACE LUDIQUE POUR LES ENFANTS.....	64
VUE D'ENSEMBLE DE LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT.....	68
CONCLUSION.....	70
BIBLIOGRAPHIE	72
ANNEXE	74

INTRODUCTION

La ville de Brie Comte Robert est située dans la région Ile-de-France à l'ouest du département de Seine-et-Marne à 17 km au nord de Melun, la préfecture. Elle est un chef-lieu de canton de Seine-et-Marne. C'est une ville médiévale qui s'étend sur 1 993 hectares avec un patrimoine culturel particulièrement marqué. Elle compte actuellement 15 906 habitants appelés les « briards ».

Cette ville ayant reçu sa troisième « Fleur » remise par le Conseil régional possède plusieurs espaces verts, dont le parc François Mitterrand qui fera l'objet de notre projet.

Le cadre paysager de la commune constitue un véritable potentiel pour celle-ci.

Cette ville faisant partie de la grande couronne subit une pression urbanistique provoquée par le desserrement massif de l'agglomération parisienne. C'est pourquoi il est nécessaire de préserver et de mettre en valeur les espaces verts qui font la richesse de la ville.

Dans cette étude, on s'intéressera d'avantage à la partie concernant les loisirs et la détente que peut proposer ce type d'espace pour attirer les habitants de la commune. Les espaces publics sont considérés comme la « vitrine de leur ville, reflétant ainsi son dynamisme et son identité ¹ ». Les espaces collectifs sont des lieux d'échange, de rencontre, de loisirs, de détente, de promenade et c'est pour cela qu'il ne faut pas les délaisser. De plus, ils participent à l'embellissement et à la décoration de la ville participant ainsi au bien-être de la population.

Le parc François Mitterrand fait aujourd'hui l'objet d'un manque considérable d'équipements et de dégradations de plus en plus marquées ; engendrant une faible fréquentation de la part des habitants.

C'est pourquoi, nous pouvons nous demander si une revalorisation de ce parc entraînerait une augmentation de son attractivité évitant ainsi la perte de son identité.

A travers ce projet, nous proposerons une revalorisation du parc François Mitterrand de Brie Comte Robert après avoir étudié ses atouts et ses contraintes et mis en évidence un manque d'attractivité et d'équipements. Nous entendons ici par revalorisation, un accroissement de l'attractivité du parc afin d'augmenter le nombre d'utilisateurs en satisfaisant leurs attentes tout en prenant en compte la notion de mixité sociale.

¹ Citer par Annie Boyer et Elisabeth Rojat-Lefebvre dans *Aménager les espaces publics : Le mobilier urbain*.

La revalorisation de ce parc s'inscrit particulièrement bien dans les objectifs de la commune puisque le PADD du nouveau PLU réviser en janvier 2011, se base sur 3 axes majeurs :

- une ville dynamique, une attractivité renforcée;
- une ville pour tous, une qualité de vie préservée;
- une ville durable, l'environnement au cœur du projet;

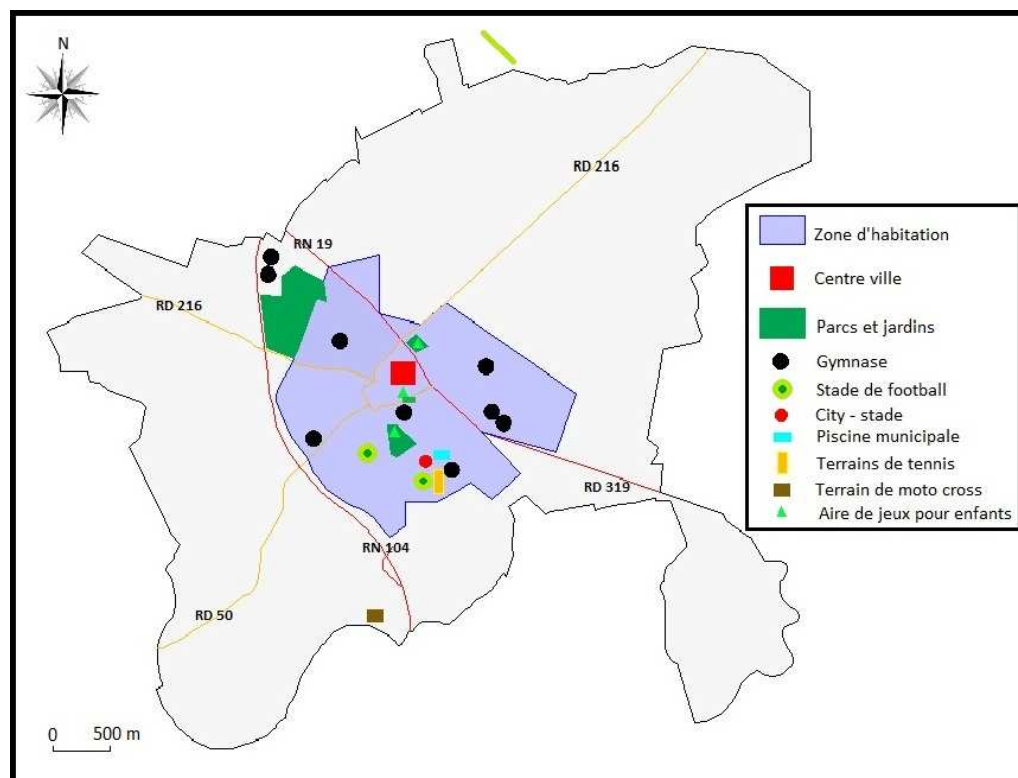
C'est pourquoi ce projet sera un moyen pour parvenir aux objectifs de la commune dans les années à venir. Nous répondrons alors aux besoins des habitants en proposant des équipements de loisirs et de détente, un nouveau mobilier urbain, des chemins permettant les promenades, une meilleure accessibilité, ainsi qu'une sensibilisation des habitants à la nature. Ce projet devra s'inscrire dans une perspective de développement durable.

L'objectif final à atteindre sera de mettre en valeur le site par une exploitation raisonnée de ses ressources en gommant le mieux possible ses faiblesses.

Partie 1 : Le parc François Mitterrand : Un parc en perdition

I- Le parc François Mitterrand à l'échelle de la ville

1- Les équipements de la commune



Carte 1 : Répartition des équipements sportifs et de loisirs de la commune de Brie Comte Robert.

Source : PLU de Brie Comte Robert. Réalisation personnelle

Le parc François Mitterrand n'est donc pas le seul parc de la commune à fonction récréative. Sur la carte ci-dessus nous pouvons remarquer le jardin de l'hôtel de ville, le square de la Grenouillère et le jardin des Bienfaîtes situé proche du centre-ville, proposant tous les trois une aire de jeux pour enfants. Nous remarquons également que la commune ne manque pas d'équipements sportifs et propose 9 gymnases, 2 terrains de tennis, 2 stades de football, une piscine intercommunale, et un terrain de moto-cross.

Toutefois, il est préférable d'indiquer d'une part que ces équipements ne sont pas gratuits et d'autre part qu'ils ne sont pas libres d'accès. La concentration de ces équipements et aires de jeux se localise principalement sur la partie sud de la zone d'habitation et nous constatons alors que la partie nord ouest en possède très peu. L'aménagement de

cette zone serait alors un moyen pour trouver un équilibre concernant les équipements de loisirs et sportifs dans la commune.

2- Situation géographique du site



Figure 1 : Equipements à proximité du parc François Mitterrand.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

Le parc François Mitterrand est situé à proximité d'un quartier d'habitation, de la zone industrielle de la Haie Passart et se sépare des terres agricoles par la Francilienne. Il se situe également à proximité d'établissements scolaires comme l'école primaire des Moulins Fleuris, le collège George Brassens et le lycée Blaise Pascal, ce qui en fait une destination très avantageuse pour les activités de plein air avec les enfants, les collégiens et lycéens. D'autre part, le parc est situé proche de grandes chaînes de restauration rapide et de la zone industrielle comprenant des hypermarchés et des supermarchés. Cette localisation constitue un avantage en ce qui concerne les pique-niques dans le parc. Malgré ses atouts et sa grandeur, cet espace vert propose beaucoup trop peu d'équipements de loisirs et de détente pour que les habitants de la ville puissent en profiter pleinement. Dès l'arrivée des beaux jours, le parc amène des promeneurs et des sportifs, mais malheureusement en quantité trop faible.

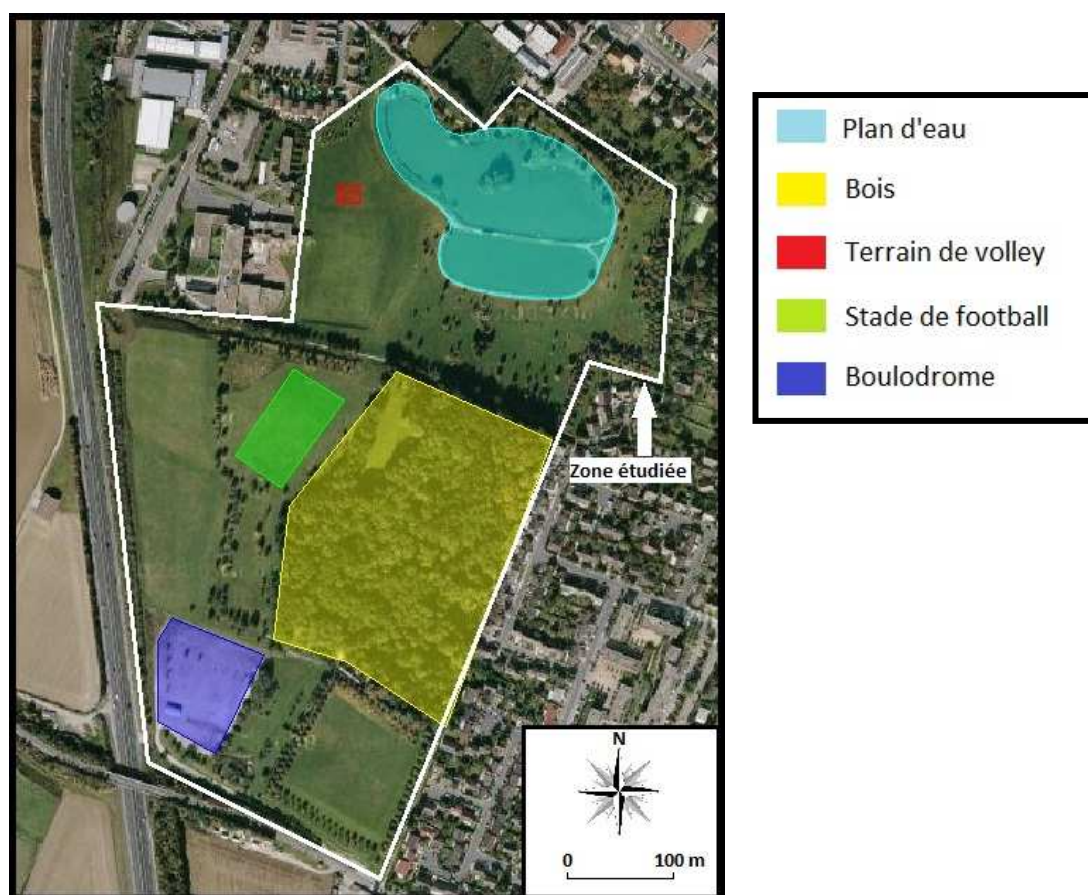


Figure 2 : Equipements sur la zone étudiée.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

3- Fréquentation actuelle du site

Le parc est fréquenté par plusieurs types de personnes qui ne l'utilisent pas de la même manière. Nous pouvons y rencontrer :

Les promeneurs :

Certaines familles, retraités, groupes d'enfants et groupes de jeunes viennent sur ce parc pour profiter d'un moment de détente. Ils viennent s'installer pour profiter du soleil, discuter entre amis, se promener autour du plan d'eau, pique-niquer ou encore pour que les enfants puissent s'amuser sur ce vaste espace. Ces promeneurs sont généralement les habitants de la commune.

Les sportifs :

Nous avons plusieurs sportifs qui viennent régulièrement exercer leur activité sportive.

Il y a ceux qui viennent courir autour du plan d'eau, et ceux qui viennent faire du VTT dans le bois. Les pratiquants le VTT sont principalement les jeunes de la commune, car le bois propose de nombreuses pentes, bosses, sentiers permettant la pratique de ce sport. Toutefois, les sportifs n'utilisent le parc qu'en période de beau temps et seulement lorsque le sol est sec, sinon le parcours pour courir et le reste du parc demeure impraticable.

Les Clubs sportifs:

Les membres club de pêche « Pêche briarde » viennent pratiquer leur loisir sur le plan d'eau du parc. Parfois, certains concours de pêche sont organisés attirant également les pêcheurs des communes voisines. Un autre club propose son activité tous les jours sur la partie sud du parc, il s'agit du club de pétanque « Pétanque briarde ».

Les scolaires :

Les écoles, le collège, le lycée utilisent quelquefois le parc pour des activités de plein air tels que les jeux collectifs. En effet, les écoles l'utilisent occasionnellement pour faire des sorties avec les enfants, le collège pour des jeux sportifs, et le lycée l'utilise régulièrement pour pratiquer certains cours d'éducation physique et sportive comme par exemple le football ou l'athlétisme. Les écoles viennent également dans un cadre plus éducatif pour découvrir la nature.

II- Le parc François Mitterrand : une zone avec des atouts et des contraintes

1- Un espace fragilisé

a- Une zone de relief

François Mitterrand est un espace au relief chahuté qui pose certains problèmes en matière d'aménagement du site. En effet, ce parc est constitué de trois plateaux principaux situés à des niveaux d'altitude différents et les connexions entre ces plateaux ne sont pas facilitées pour le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite.



Figure 3 : Principaux plateaux du site

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

Les couleurs sur la figure ci-dessus indiquent les différences d'altitude entre ces 3 plateaux. L'altitude augmente en se rapprochant du rouge.

b- Une zone soumise aux nuisances sonores

Le site est particulièrement touché par des nuisances sonores dues au trafic routier relativement important de la Francilienne qui borde toute la partie ouest du parc. Une partie de la zone ouest du parc ne possède aucun aménagement pour limiter ces nuisances, et implique donc qu'une grande étendue d'herbe n'est jamais utilisée. Ces nuisances ont donc un impact non négligé sur le bien-être des usagers du parc.

Il existe cependant des arbres ayant un rôle d'atténuation du bruit qui bordent une partie de cette zone. Une zone non arborée est alors visible à l'origine de ces nuisances.

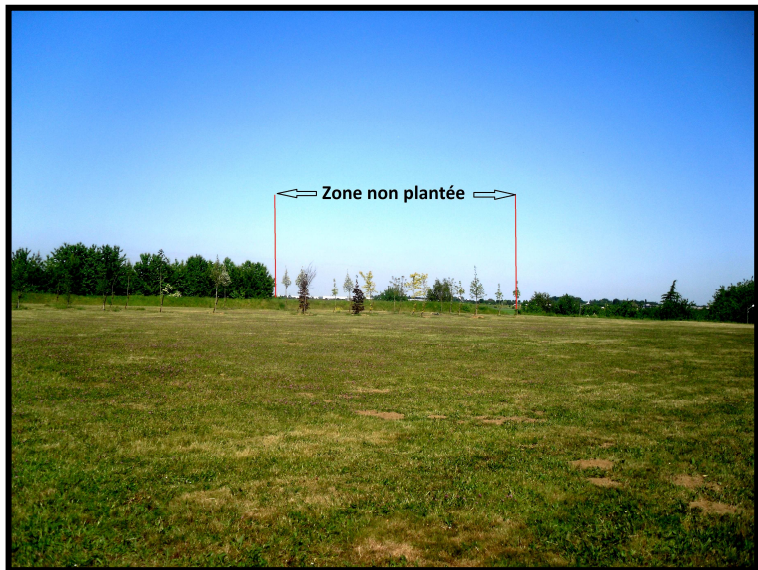


Photo 1 : Zone Ouest du parc à l'origine des nuisances sonores.

Réalisation personnelle

2- Une zone riche floristiquement

Cet espace possède un grand nombre d'espèces végétales ce qui nous permet d'observer une grande variété d'arbres. Une succession de cerisier implanté de part et d'autre de l'allée en béton centrale relie l'ouest et l'est du parc. En prolongement vers le sud du parc, un parc boisé est implanté sur un terrain au relief hétérogène.

Le boisement du parc est très hétéroclite et les essences présentes témoignent parfois d'une intention particulière de l'ancien propriétaire.

Dans le bois on y trouve essentiellement des essences comme le chêne pédonculé, le pin noir, le bouleau blanc et le bouleau verruqueux.

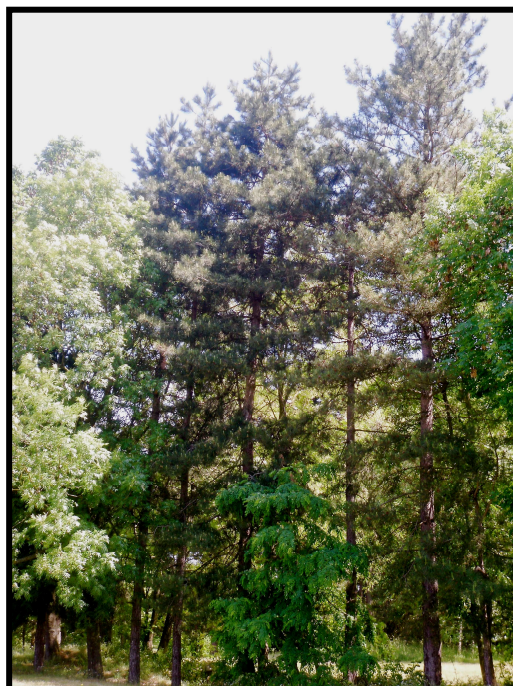


Photo 2 : Pin noir

Réalisation personnelle

En ce qui concerne le boisement du reste du parc, nous apercevons une multitude d'espèces. Nous y trouvons des essences spontanées comme les érables champêtres, des essences de types conifère (séquoia à feuille d'if, thuya plicata, cyprès de Lawson...) et des essences de type feuillues comme les cerisiers, les lauriers-cerises, les tilleuls argentés, les chênes rouges d'Amérique, les saules marsault pleureurs...



Photo 3 : Saule pleureur.

Réalisation personnelle

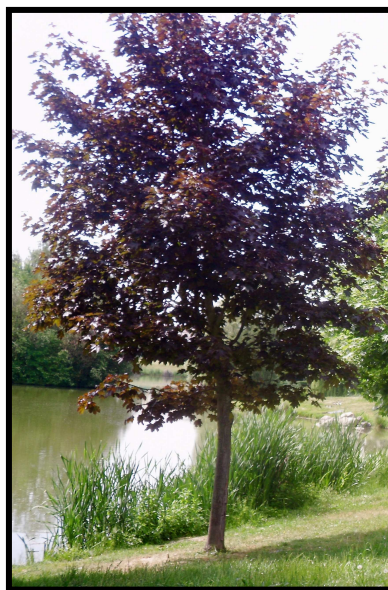


Photo 4 : Erable plane Crimson

Réalisation personnelle



Photo 5 : Epicéa d'Orient.

Réalisation personnelle

3- Un espace vert mal adapté à l'accueil du public

a- Des problèmes d'accessibilité et de déplacement

i- Entrées peu valorisées

L'accès au site du parc François Mitterrand peut se faire à vélo ou à pied par plusieurs entrées différentes. La circulation des cyclomoteurs et des véhicules est interdite.

- La première entrée est située sur l'allée du Commandant Guesnet au nord-ouest du parc menant au lycée Blaise Pascal. Cette entrée du parc est constituée d'une allée en gravier accompagnée par une multitude de petits poteaux et d'une barrière pour empêcher l'accès au cyclomoteur et aux véhicules. Nous remarquons que les véhicules peuvent tout de même passer quand la barrière est ouverte (image ci-dessous), mais cette ouverture est strictement réservée à l'usage des pompiers. Les handicapés, les vélos et piétons peuvent y accéder sans problème.



Photo 6 : Entrée Nord Ouest du parc.

Réalisation personnelle

Cependant l'accueil de cette entrée est à remettre en question. D'un point de vue esthétique, la partie gauche de l'entrée est constituée d'un mur comportant des tags et l'ensemble de l'entrée ne comporte aucune végétation qui annoncerait l'entrée dans un espace vert riche en végétation. Concernant les supports d'information, il n'y a qu'un panneau affichant le règlement du parc et le règlement concernant la pêche. Aucun panneau d'accueil n'est visible sur cette entrée qui pourrait nous informer sur les équipements du parc, sur le plan du parc, sur son histoire, sur sa superficie.

- La seconde entrée se situe également sur l'allée du Commandant Guesnet au niveau de l'allée centrale du parc. Cette entrée est destinée aux personnes du lycée pour faciliter leur accès direct au parc. Elle est constituée d'une allée en béton qui traverse le parc d'Ouest en Est (chemin d'Yverny). L'accès aux piétons, aux handicapés et aux vélos est tout à fait possible. Cependant, nous pouvons penser que cette entrée n'est pas une véritable entrée ayant un rôle d'accueil du public, mais qu'il s'agit sans doute d'un passage pour faciliter l'accès au lycée des personnes venant du quartier résidentiel (partie Est du parc).



Photo 7 : Entrée Ouest du parc.

Réalisation personnelle

- La troisième entrée se trouve sur la partie est du parc à l'opposé de la seconde entrée. Nous y accédons par la rue d'Yverny. L'entrée est constituée d'une allée en béton, accompagnée d'une double barrière pour freiner l'accès aux vélos et empêcher l'accès aux cyclomoteurs et aux véhicules. Pour ce qui est de l'accueil du public, elle comporte un panneau tagué avec le nom du parc, ne possède pas non plus de panneau d'information ni de panneau indiquant le règlement du parc. Cet accès ne donne donc pas cette envie par le côté esthétique et paysager de pénétrer dans le parc.



Photo 8 : Entrée Est du parc.

Réalisation personnelle

- Le dernier accès au parc se situe dans la partie sud du site. Cette entrée est constituée d'un sentier à cheval sur un talus accompagné d'un panneau d'interdiction aux véhicules et aux cyclomoteurs. Ce sentier prend fin directement derrière le talus. L'accès aux handicapés est rendu impossible, et l'accès au vélo est difficile. Au niveau de cette entrée pour piéton et vélos est aménagée une entrée pour les véhicules qui permet l'accès au club de pétanque proposant un parking. Ce parking est ouvert aux publics seulement

lors des ouvertures du club et n'est généralement jamais utilisé par les usagers du parc.

L'entrée n'est en aucun cas accueillante et mise en valeur, et aucun panneau d'information sur le parc n'est présent.



Photo 9 : Entrée Sud du parc.

Réalisation personnelle

ii- Un accès au site peu pratique

Nous observons qu'aucune entrée ne dispose de parking propre au parc. Le parking du lycée Blaise Pascal et le parking du gymnase juste à côté sont situés sur l'allée du Commandant Guesnet et servent aux usagers du parc lorsqu'il reste de la place. Les véhicules peuvent également stationner sur le parking du terrain de pétanque seulement pendant les heures d'ouverture, c'est-à-dire qu'il faut donc se plier aux horaires d'ouverture ce qui n'est pas pratique du tout.

Autrement aucun parking n'est mis à disposition du parc.

En ce qui concerne l'accessibilité en bus pour les habitants de la ville, le réseau de bus Briebus de la ville ne propose aucun accès direct au parc. Le seul arrêt susceptible d'être un arrêt proche du parc est l'arrêt Mendes / Beau France de la boucle 4 du réseau de bus. Seulement, celui-ci est situé proche de l'entrée la moins valorisée du parc (entrée sud) et il n'existe aucun aménagement piétonnier entre l'arrêt de bus et l'entrée sud du parc. Les arrêts de bus se rapprochant de la zone nord du parc se situent beaucoup trop loin de l'entrée nord du parc.

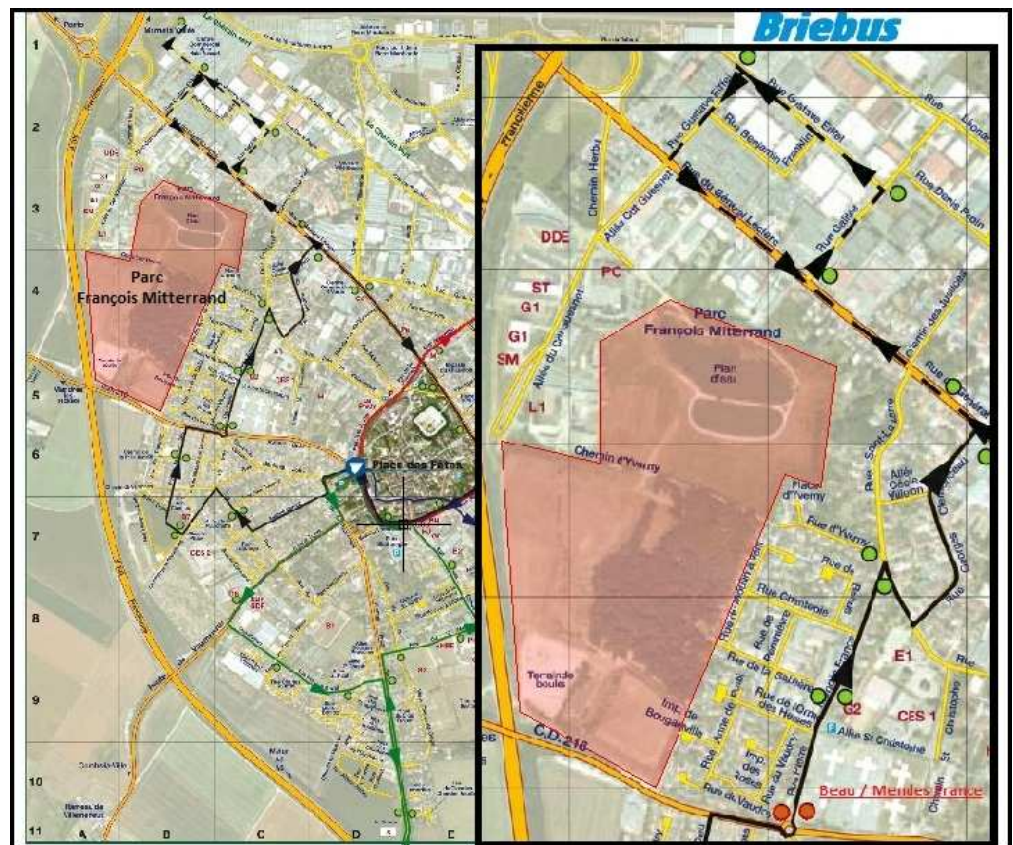


Figure 4 : Plan de la boucle 4 du réseau de bus Briebus.

Source : Brie-Comte-Robert.fr. Réalisation personnelle

iii- Des déplacements à l'intérieurs problématiques

La seule allée piétonne en béton (chemin d'Yverny) est située sur la partie centrale du parc reliant les entrées est et ouest. Au niveau du plan d'eau, une partie est entourée par une allée en gravier, l'autre partie est composée d'un chemin de terre complètement abîmé. Le reste des chemins visibles dans le parc correspondent à des sentiers qui se sont créés au fur et à mesure du passage des promeneurs. Le fait que ces chemins ne soient ni plats ni stabilisés entraîne une majorité de parties boueuses et de flaques d'eau sur tous les sentiers par temps de pluie, ce qui rend le parc impraticable pour les usagers.

De plus, le parc comportant de nombreuses zones de reliefs est composé de sentiers en dénivelé rendant le passage très difficile voire inaccessible pour les personnes à mobilités réduites et très désagréables pour les promeneurs et le passage des poussettes.

Au niveau du plan d'eau, nous observons l'absence d'une passerelle reliant les deux chemins traversant l'étang. Cette absence de passerelle rend l'endroit particulièrement dangereux pour les usagers en particulier pour les enfants. Autrefois, il existait un pont en bois qui petit à petit s'est dégradé et a finalement été interdit d'accès pour le public. La commune a donc décidé de le retirer, car plusieurs personnes continuaient à l'utiliser malgré cette interdiction.



Montage photo des sentiers présents sur le site.

Réalisation personnelle

Du fait de la présence de relief, aucun aménagement n'est prévu pour les personnes à mobilité réduite et par conséquent leur accès et leur circulation dans le parc reste difficile et parfois impossible. D'autre part, nous pouvons apercevoir que le passage aux différents plateaux du parc se fait par des pentes en terre peu pratique. L'accès aux vélos est autorisé et aucun aménagement n'est prévu, ce qui favorise la dégradation des étendues d'herbe.



Photo 10 : Connexion entre le plateau Nord et le plateau central.

Réalisation personnelle



Photo 11 : Connexion entre le plateau Sud et le plateau central.

Réalisation personnelle

b- Un aménagement basique du parc et de la forêt.

i- Un mobilier en mauvais état

Lors de l'aménagement du parc dans la commune ont été installés quelques bancs et poubelles qui aujourd'hui sont dégradés. Certains d'entre eux ont été tagués d'autre ont été cassés et ne permettent plus d'être fonctionnels.



Photo 12 : Bancs et poubelles.

Réalisation personnelle

Le parc ne propose aucun panneau d'information au niveau des entrées. Il existe des panneaux indiquant les interdictions dans le parc, mais aucun panneau explicatif ne permet d'en savoir davantage sur le parc par exemple son plan, son histoire, sa taille, ce qu'il propose comme équipements.

Dans la forêt, aucun panneau n'indique les sentiers présents ce qui n'encourage donc pas les promenades dans la forêt.

En outre, aucune table de pique n'est mise à disposition du public n'incitant donc pas le partage de moments conviviaux entre amis ou famille.

ii- Des équipements de loisirs quasi inexistants

Le parc propose un petit nombre d'équipements de loisirs, nous pouvons observer la présence d'un stade de football et d'un terrain de volley non entretenu et quasiment jamais utilisé par les usagers du parc. Le terrain de volley et le stade de football ne sont pas tracés et ne possède aucun filet.



Photo 13 : Stade de football.

Réalisation personnelle.



Photo 14 : terrain de volley.

Réalisation personnelle

De plus il n'existe aucune aire de jeux pour la petite enfance, il n'y a donc aucune installation pour que les enfants puissent s'amuser, expérimenter ou rêver.

Le parc boisé étant utilisé pour la balade, beaucoup de personnes viennent faire du VTT, car elle possède aujourd'hui de nombreux sentiers, descentes et bosses pour s'amuser. Cependant, cette pratique du VTT n'était pas envisagée lors des premiers aménagements du parc. Le bois n'est donc pas considéré comme un équipement de loisirs permettant la balade à vélo. Cet usage régulier du bois au cours du temps a fait de ce lieu une zone de VTT.



Photo 15 : Etat actuel du bois.

Réalisation personnelle

iii- Des éléments dangereux

La présence d'un parcours santé dans le bois ou du moins ce qu'il en reste n'est plus visible et ne permet plus d'être utilisé aujourd'hui. De même, il présente un danger pour les promeneurs et les cyclistes. En effet certains obstacles sont cachés par les herbes hautes ou par le feuillage d'arbustes.

Au niveau de l'entrée sud et de l'entrée est, des buses en bétons ont été installées témoignant des premiers aménagements du parc pour interdire l'accès aux véhicules. À proximité du terrain de pétanque un tas de pierres est laissé à portée de vue des utilisateurs pouvant alors être dangereux. Tous ces éléments représentent donc un danger potentiel et une pollution visuelle pour les visiteurs du parc.



Photo 16, Photo 17, Photo 18 : : Eléments dangereux.

Réalisation personnelle

c- Un entretien abrégé et un manque de respect

Au niveau de la végétation, le parc semble globalement bien entretenu. Le parc est entretenu par les services techniques de la ville. Leur travail consiste en une tonte toutes les deux semaines, le parc étant assez étendu, une tonte peut prendre plusieurs jours. Ils ont aussi pour mission de supprimer les arbres ou branches susceptibles d'être dangereux pour le public.

De nombreux tags et graffitis sont visibles un peu partout sur le site, généralement au niveau des entrées, sur le mobilier urbain, sur les panneaux, sur les buses en bétons. Ce type de dégradation constitue une pollution visuelle de plus en plus observée.

Les sentiers n'étant ni stabilisés ni entretenus sont régulièrement boueux et donc impraticables et par conséquent réduisent la possibilité de promenade dans le parc. Notons également que nous constatons la présence de traces de roues ce qui crée des sortes d'ornières rendant le passage difficile, et la présence de troncs laissés à porter de vue de la part des services techniques de la ville.



Photo 19 : Sentier totalement abimé.

Réalisation personnelle



Photo 20 : Tronc d'arbre laissé à l'abandon.

Réalisation personnelle

En ce qui concerne le respect du site de la part des utilisateurs, plusieurs activités interdites ressortent.

Nous avons bien sûr ceux qui utilisent le mobilier urbain comme support pour les graffitis, ceux qui circulent en cyclomoteurs entraînant une nuisance sonore et une dégradation des pelouses, et ceux qui utilisent le sol pour faire des feux de camp laissant ainsi des marques de pollution.



Photo 21 : Trace de feu de camp.

Réalisation personnelle

Définition des enjeux

Cette analyse et ce diagnostic réalisés précédemment nous ont permis de mettre en évidence certains enjeux qui jouent et qui joueront un rôle important dans l'attractivité du parc François Mitterrand.

- Le premier enjeu est de créer un espace récréatif disponible et praticable pour tous, tout en respectant l'environnement du site. Il faudra étudier la connectivité entre chaque équipement proposé. Nous nous inscrivons dans la notion de développement durable.
- Le second enjeu serait de mettre en valeur le patrimoine naturel du parc en passant par une sensibilisation des usagers à la fragilité de la biodiversité.
- Le dernier enjeu concerne l'accueil du public, c'est-à-dire améliorer et valoriser les accès au parc et améliorer les déplacements à l'intérieur de la zone dans un respect total de l'environnement.

L'ensemble de ces enjeux aura pour but commun de rendre le parc François Mitterrand plus attractif en créant un espace de détente, de loisirs accessible pour tous et respectueux de l'environnement.

Partie 2 : Un nouveau souffle pour le parc François Mitterrand

I- De grandes orientations pour un parc attractif

1- Les différentes fonctions d'un parc

Pour aboutir à un bon aménagement de ce parc, il serait intéressant de d'identifier les grands axes à prendre en compte pour déterminer ce que doit donc proposer le site. Il faut penser les espaces verts comme un « objectif prioritaire » dans le développement d'une pensée verte à l'intérieur de la municipalité. Il est important de noter que la ville de Brie Comte Robert possède une population particulièrement jeune (voir annexe 1) qui devra donc être prise en compte lors de l'aménagement en s'adaptant au mieux aux besoins des habitants et en proposant un maximum d'équipement. Les espaces verts se décomposent alors en plusieurs fonctions.

a- Fonction écologique et paysagère

La première fonction d'un parc la plus apparente est sa fonction écologique. Avec ces espaces verts classés, la commune fait face à un enjeu qui va bien au-delà de l'esthétique pour la préservation de ces espaces naturels. Défini dans le document d'urbanisme cet enjeu est une obligation juridique. L'aménagement de ce parc devra donc privilégier l'entretien et la mise en valeur de ce site classé.

La préservation de ce parc permettra de favoriser l'équilibre paysager entre la ville et l'espace vert. Il est donc nécessaire de porter une attention particulière à sa fonction écologique et paysagère.

b- Fonction sociale

Il faut considérer les espaces verts comme un équipement social et non comme un accessoire, ou un simple décor masquant la pauvreté des façades.

Les espaces verts sont d'une nécessité vitale pour la population. Ils sont considérés comme des lieux de détente morale par le contact qu'ils offrent avec la nature et l'influence qu'il exerce sur l'équilibre humain. Dans un parc nous devons trouver plusieurs secteurs pour les différentes classes d'âges :

- le secteur calme pour les anciens
- le secteur de détente, de promenade et d'agrément pour les adultes

- le secteur d'actions et d'exercices quotidiens en plein air pour les jeunes.

De plus, ils sont considérés comme des espaces stratégiques de la mixité sociale où ils favorisent les échanges et les rencontres. Nous pouvons dire qu'ils fabriquent une certaine socialité. Ce lieu est donc destiné à accueillir des infrastructures sociales pour conserver et encourager cette création de socialité.

c- Fonction psychologique et pédagogique

Ils jouent un rôle fondamental dans le développement et le maintien de l'équilibre physique et psychique de l'homme, surtout de l'enfant.

L'espace vert peut être vu sous deux angles :

- il est un lieu de liaison psychologique avec l'aspect évasif, de loisirs et de défoulement qu'il propose.
- il est aussi lieu d'isolement pouvant parfois participer à des nuisances sociales.

Il faut donc penser à aménager le parc en entier et ne négliger aucune partie qui pourrait encourager ce genre d'activité.

Ils ont pour rôle de procurer aux êtres humains une sensation de détente cérébrale et de repos psychiques.

Il serait également intéressant d'utiliser et de profiter de la richesse végétale du parc pour en faire un lieu de sensibilisation de la nature et donc favoriser la fonction écologique du parc. Nous proposerons alors des équipements destinés à cette fonction pédagogique et ludique du parc. De plus, la proximité des établissements scolaires encouragera cette idée.

Concernant la réglementation, le parc François Mitterrand est classé en zone N1 d'après le PLU de 2004 de Brie Comte Robert (voir annexe 2)

De même, la commune de Brie Comte Robert s'inscrit dans le Programme Corine Biotopes qui a pour but d'évaluer l'importance d'un site en ce qui concerne la conservation de la biodiversité et d'un patrimoine naturel que ce soit à échelle européenne, nationale ou locale. Il faut donc préserver les milieux aquatiques non marins (plan d'eau du parc) et les forêts.

Lors de l'aménagement du parc il faudra donc s'adapter au règlement du PLU et respecter les programmes dans lesquels la commune s'est engagée.

2- Etat de l'art pour la mise en place d'un parc invitant et disponible

Concernant l'accessibilité au parc

Les allées piétonnes vont avoir pour rôle de créer une continuité entre tous les endroits du parc et en particulier entre les différents équipements de loisirs et de détente proposés. La promenade comme moyen de détente et d'évasion est un besoin essentiel pour tout être humain. Les allées piétonnes vont permettre d'inviter et de rythmer cette promenade².

Par conséquent, l'allée piétonne est un outil qui va donc permettre la circulation dans le parc, l'embellissement et la décoration du cadre.

Tout ce qui est beau est par conséquent attractif pour l'homme.

A propos du réseau des transports en commun, ils doivent pouvoir permettre d'accéder à toutes les portes de la ville, nous devons avoir la sensation que la ville se dévoile à nous. Ainsi la possibilité de nous rendre à un espace vert³, lieu d'évasion chez l'être humain, doit être mise en place pour les habitants de la commune. Ainsi la modification de la ligne de bus permettrait d'augmenter la possibilité d'accéder et de découvrir le parc.

La création d'un parking semble être indispensable pour accueillir les visiteurs du parc. Avant de proposer différentes activités au sein du parc il faut pouvoir y accéder et y stationner et « qui dit "espaces verts" associe presque toujours "grands ensembles", "parking" », selon Pierre SANSOT dans *Jardins publics*.

a- Pour aménager un espace de détente et de loisirs pour tous

Il a été constaté dans certaines villes étrangères que la délinquance juvénile est proportionnelle à l'éloignement des terrains de jeux et de sports. Dans une enquête de Louis SOULIER⁴ concernant les besoins de la population par tranche d'âge dans divers pays anglo-saxons et scandinaves, il ressort de ceci que pour la très petite enfance, le parc doit proposer des zones de protection du soleil, des zones de découvertes des matériaux élémentaires.

Pour les enfants de 3 à 11 ans, il est nécessaire de développer l'activité physique et mentale. À propos des adolescents, la promenade, le bricolage et les activités sportives sont sollicités.

² Idée reprise dans *Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural* de J-L LARCHER et M-N DUBOIS.

³ Idée reprise de Pierre SANSOT dans l'ouvrage *Jardins publics*.

⁴ Enquêtes réalisées par Louis SOULIER dans son ouvrage *Espaces verts et urbanisme*.

Les jeunes de 16 à 20 ans évoluent et se consacrent d'avantage à des activités plus sociales (rencontre, discussion...) et sportives, et les besoins de délasserment apparaissent.

Les adultes et les personnes âgées ont des besoins de rencontre favorisant la vie sociale évitant ainsi l'isolement et favorisant les contacts et la curiosité chez les personnes âgées.

Ainsi la rénovation des équipements présents, la création de nouveaux équipements, la mise en place d'équipements ludiques permettront de répondre à ce type de besoins généralement retrouvé dans la plupart des villes.

En prenant l'exemple des aires de jeux, D'après J-L LARCHER et M-N DUBOIS l'enfant en jouant va sans doute épuisé les possibilités d'espace proposé par le parc, et celui-ci va alors devenir totalement connu et familier ce qui conduit à l'ennui⁵. Il faut alors offrir un maximum de jeux diversifiés.

Lors de l'aménagement du parc, il faudra également jouer sur le rôle des couleurs qui influent sur notre comportement, pour ce type d'équipements : « Elles influencent sur l'âme, elles peuvent y exciter des sensations, y éveiller des émotions, des idées qui nous reposent ou nous agitent et provoquent la tristesse ou la gaieté »⁶.

L'espace de détente se qualifie également à travers la présence de mobilier urbain, qui ne constitue pas seulement cet aspect pratique de s'asseoir. Le mobilier urbain est devenu « l'image de marque, l'emblème du dynamisme d'une ville⁷ ». Il doit refléter l'identité du lieu, produire du sens et structurer l'espace public. Le mobilier doit alors entrer en jeu pour permettre un rôle d'accueil du public en invitant le visiteur à s'asseoir pour profiter d'un moment agréable⁸. Notons également que ce rôle d'accueil passe par la notion de bien-être et de convivialité pour le visiteur.

b- Pour une mise en valeur du patrimoine naturel du parc

Le parc se propose comme la figure emblématique, d'une ville. « On dira qu'une ville est belle parce qu'elle possède de beaux jardins ». Et par conséquent ceci jouera sur l'attractivité du parc puisque l'esthétique est un moyen d'attirer l'être humain : « La contemplation de la perfection du beau a toujours été un enrichissement spirituel pour l'homme », Louis SOULIER.

⁵ Evoqué dans l'ouvrage Aménagement des espaces vert urbains et du paysage rural de J-L LARCHER et M-N DUBOIS

⁶ Citer par Louis SOULIER dans son ouvrage Espaces verts et urbanisme.

⁷ Citer dans l'ouvrage Aménager les espaces publics : le mobilier urbain.

⁸ Idée reprise de Marie-Christine Dorner, designer dans l'ouvrage Aménager les espaces publics : le mobilier urbain.

De cette manière, la mise en valeur de cette richesse naturelle, devra s'axer sur la mise en place d'équipement faisant participer cette richesse végétale. Les jardins et parcs sont de bons moyens pédagogiques quelque soient les disciplines de l'enseignement. La nature, les végétaux sont des exemples d'équilibre, d'harmonie, susceptible de faire méditer l'esprit des jeunes. Un des objectifs importants dans cette proposition d'aménagement est alors de mettre en avant la sensibilisation en commençant par les plus jeunes⁹, il faut rendre les citoyens responsables du cadre naturel.

II- Aménagement visant à la protection du site et à sa mise en valeur

1- Nettoyage du site

a- Restructuration des sentiers

Les sentiers situés sur le parc que ce soit au niveau du plan d'eau ou dans le bois sont généralement impraticables lorsqu'il a plu, ce qui oblige les usagers à marcher à côté des chemins entraînant ainsi une détérioration des abords de ceux-ci.

La stabilisation des sentiers apparaît donc comme un outil pour faire face à ce problème. Cet aménagement aura pour objectif d'améliorer la circulation sur les sentiers déjà présents dans le bois et le reste du parc. Ceci apportera donc une meilleure résistance au passage sur le long terme. Notons que la terre battue ne facilite pas le cheminement des personnes à mobilité réduite et des poussettes. Des sentiers en sable stabilisé comme ceux déjà présents au niveau de l'étang viendront remplacer ceux en terre battue. La largeur des sentiers stabilisés rénovés sera de 1,50 m afin de permettre le croisement entre un fauteuil roulant et un piéton.

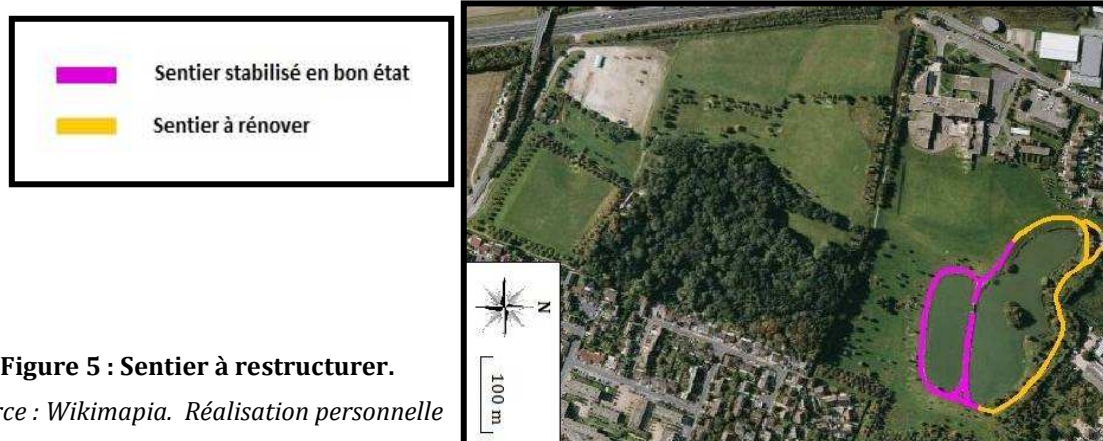


Figure 5 : Sentier à restructurer.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

⁹ Idée reprise dans l'ouvrage : *Les parcs et jardins de demain* de l'Acte du colloque organisé par l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées Paris.

b- Suppression des tags et disparition des éléments dangereux

Nous avons pu constater que certaines surfaces et objets du parc avaient été tagués. Pour redonner cet aspect naturel et effacer cette pollution visuelle, il serait judicieux de réaliser un nettoyage de ces parties taguées. Il sera donc nécessaire de repeindre ses surfaces. Par contre, il ne sera pas nécessaire de repeindre les poubelles et bancs tagués, ceux-ci seront supprimés et remplacés.

Pour améliorer le cadre paysager du parc, il conviendrait également de retirer tous les objets inutiles parfois jugés dangereux (tas de pierres, buse en béton...) et pouvant servir de support pour les graffitis. Cette mission sera confiée aux services techniques de la ville responsable de l'entretien du site.

2- Mise en valeur de la biodiversité

La mise en valeur de la biodiversité se fera principalement par une sensibilisation des habitants à l'environnement. Nous proposerons donc un aménagement respectueux de l'environnement pour y parvenir.

Cet aménagement consistera en la création d'un parcours pédagogique associant promenade et sensibilisation de la nature. Il s'agira d'une initiation à la découverte de certaines espèces végétales. Pour les plus jeunes, ce parcours aura un rôle éducatif, pour le reste il permettra de s'enrichir culturellement. Ce parcours permettra de pousser les gens à s'intéresser à la biodiversité.

Il consistera en la mise en place d'un circuit situé au niveau du plan d'eau avec l'implantation de panneaux donnant des informations sur les espèces. De plus, du fait de la proximité des établissements scolaires, ces panneaux seraient une occasion pour les scolaires de découvrir le site.

Étant donné qu'il est difficile de modifier le comportement des adultes, il serait nécessaire d'inciter les écoles à venir profiter de cette instruction ludique, développant ainsi l'esprit écologique des plus jeunes.

Ce circuit comprendra les chemins situés autour du plan d'eau : ceux actuels et ceux améliorés. Nous utiliserons certaines espèces floristiques déjà présentes et nous ajouterons certaines plantes aquatiques enrichissant ainsi la végétation du plan d'eau.

La ville de Brie Comte Robert possède un climat océanique dégradé c'est-à-dire que le climat océanique est perceptible, mais dégradé en raison de

son éloignement des côtes. Ce climat indique que les étés sont particulièrement chauds et les hivers assez froids. Nous avons donc établi la liste des plantes aquatiques que nous allons ajouter pour enrichir notre parcours en fonction de leurs caractéristiques. Les plantes aquatiques ajoutées seront les suivantes :

- Le ményanthe trèfle d'eau de la famille des Acanthacées supporte le climat océanique, moyen ou continental. Elle nécessite un sol très humide et doit être exposé à au soleil ou sur une zone de mi-ombre.
- L'acore odorant de la famille des aracées nécessite un climat océanique, moyen ou continental. Elle doit être exposée au soleil ou sur une zone de mi-ombre.
- Le myosotis des marais de la famille des Boraginacées se place dans un climat continental ou océanique. Elle nécessite du soleil et un sol humide.
- L'iris japonais de la famille des iridacées aime le climat océanique ou continental.

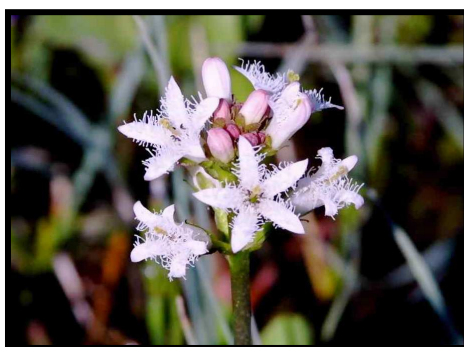


Photo 22 : Ményanthe trèfle d'eau.

Source : www.afleurdepau.com

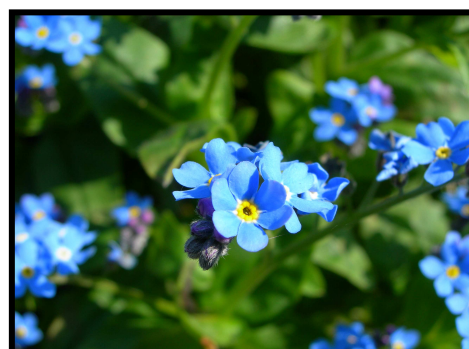


Photo 23 : Myosotis des marais.

Source : www.partage-image.net



Photo 24 : Acore odorant.

Source : www.luontoportti.com

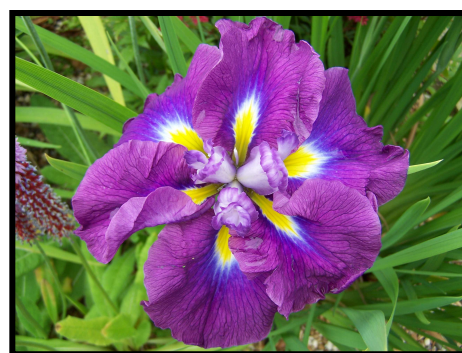


Photo 25 : Iris japonais.

Source : www.hardy-plant.org.uk

Ces nouvelles espèces permettront d'apporter arôme, couleurs et vie tout en enrichissant le plan d'eau d'un point de vue esthétique.

De plus, la plantation de nouvelles espèces végétales aquatiques va être à la fois bénéfique pour le plan d'eau et pour l'implantation de ce parcours. Les plantes aquatiques jouent un rôle primordial dans la qualité de l'eau d'un habitat aquatique. Non seulement elles présentent un impact évident du point de vue esthétique, mais elles offrent également un bon outil de stabilisation de rive, de filtration de l'eau et d'habitat pour la faune aquatique.



Figure 6 : Plan du parcours pédagogique.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

Ainsi nous aurons au total 13 espèces végétales qui feront l'objet de notre parcours qui seront les suivantes :

- 1- Iris ensata
- 2- Acore odorant
- 3- Ményanthe trèfle d'eau
- 4- Myosotis des marais
- 5- Saule pleureur
- 6- Tilleul argenté
- 7- Erable plane Crimson Sentry
- 8- Epicéa d'Orient
- 9- Pin noir
- 10- Sapin
- 11- Epicéa du Colorado
- 12- Roseau
- 13- Iris des marais



Figure 7 : Panneaux installés pour la description des espèces.

Source : Wikipédia. Réalisation personnelle

III- Amélioration des accès au parc

1- Des accès à la zone plus valorisants

Nous avons constaté que les entrées au site posaient problème en ce qui concerne la valorisation du parc. Les entrées ont un rôle d'accueil du public, il s'agit du premier endroit que l'utilisateur voit du parc. L'entrée donne une première idée concernant l'aspect esthétique et paysager du parc, elle doit donc donner envie d'y entrer. C'est ainsi que la valorisation des entrées sera une tâche importante pour influencer et augmenter l'attractivité du parc.

Nous améliorerons l'entrée nord-ouest, il faudra également réaménager entièrement l'entrée sud pour un meilleur accueil de la partie sud du parc. L'entrée ouest et l'entrée nord-ouest étant situées dans la même rue (allée du Commandant Guenest), nous considérerons que l'entrée principale de cette zone est l'entrée nord-ouest. Ainsi l'entrée ouest sera laissée telle qu'elle puisqu'il s'agit d'un passage reliant le lycée et le parc ne posant aucun problème.

- Nous enlèverons les poteaux de l'entrée nord-ouest pour faciliter le passage des pompiers, et donner une meilleure vision du passage. La barrière interdisant le passage des véhicules sera laissée telle quelle et sera toujours fermée pour le public. Nous ajouterons un panneau d'information permettant de découvrir le parc.



Photo 26 : Entrée Nord Ouest avant l'opération d'aménagement.

Réalisation personnelle

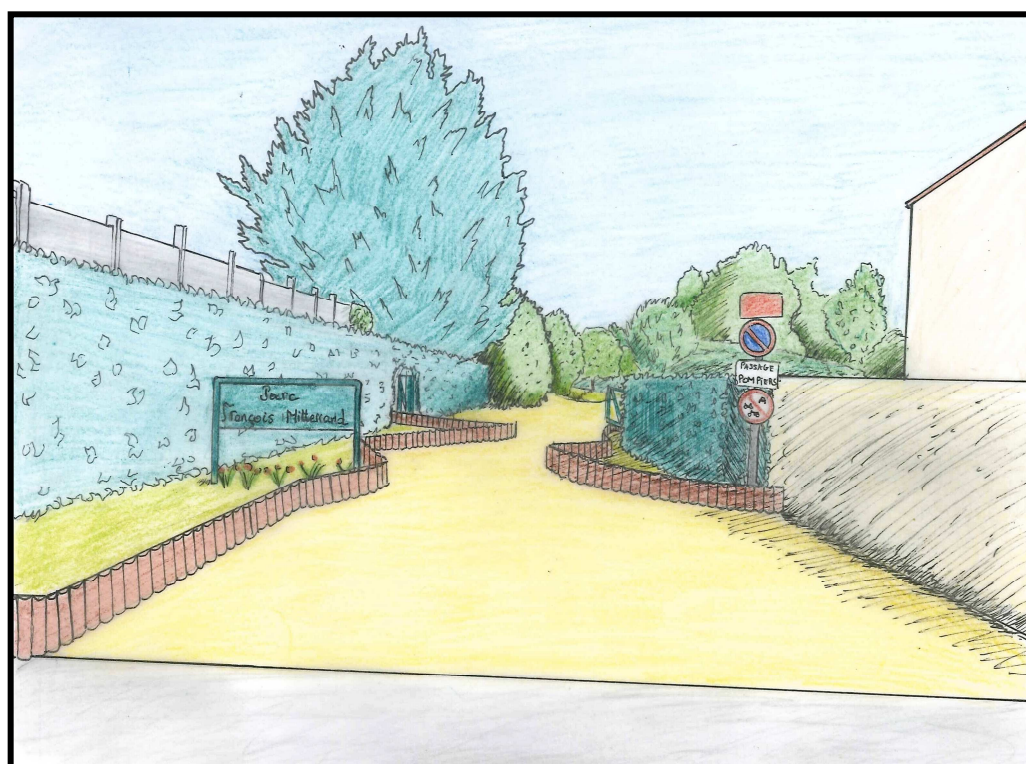


Figure 8 : Entrée Nord Ouest après la revalorisation du parc.

Réalisation personnelle

- L'entrée est fera l'objet d'une opération d'un point de vue esthétique. Pour cela nous y ajouterons une pergola couverte de plante grimpante apportant un accueil en fraîcheur ombragé. Nous installerons également un panneau d'information du parc accompagné de végétation pour donner de la vie à l'entrée.



Photo 27 : Entrée Est avant la proposition d'aménagement.

Réalisation personnelle



Figure 9 : Entrée Est après la revalorisation du parc.

Réalisation personnelle

- Au niveau de l'entrée sud qui s'accompagne de quelques reliefs, nous aménagerons un passage pour piétons (escalier en rondins de bois), et une rampe pour handicapés et vélos. Ce dernier passage sera une montée en virage pour réduire le pourcentage de la pente de façon à ce qu'elle corresponde à une pente maximale de 5 % (pourcentage de pente maximale pour l'utilisation des personnes à mobilité réduite). Sur le talus, nous enlèverons les mauvaises herbes de façon à obtenir une belle pelouse. Enfin, nous créerons un trottoir pour rendre le lieu moins dangereux et faciliter l'accès au parc de l'arrêt de bus le plus proche (arrêt Beau/Mendes France).



Photo 28 : Entrée Sud avant la proposition d'aménagement.

Réalisation personnelle



Figure 10 : Entrée Sud après la revalorisation du parc.

Réalisation personnelle

2- Des facilités d'accès au parc

a- Création d'un nouveau parking

Actuellement aucun parking n'est mis à disposition des utilisateurs du parc, obligeant alors aux usagers à utiliser le parking du lycée Blaise Pascal, ce qui n'est pas pratique pour les lycéens et les usagers du parc, et particulièrement lors des grands événements situés sur le parc (Feu d'artifice du 14 juillet, les 24 h des cerfs volants.). Il faut donc créer une aire stationnement pour résoudre ce problème. Ce nouveau parking se situera sur l'espace où est situé le boulodrome puisque le club possède un grand espace jamais utilisé entièrement. Le responsable du club pétanque Jean-Claude L'Yvonnet ne voyant aucun souci pour cet aménagement, nous pourrons alors réaliser cette opération à l'amiable sans problème.



Figure 11 : Localisation du nouveau parking.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

Dans un premier temps pour interdire l'accès au parking strictement réservé au club et séparer parking public et parking du club, nous y ajouterons une barrière levante manuelle qui sera gérée par le club. Au niveau de l'entrée, un portail avait été mis en place par le club pour éviter que les gens du voyage ne viennent s'installer. Ce portail sera donc laissé au même endroit pour éviter ce genre de problème. Nous serons donc

contraints de fermer le parking la nuit et de mettre en place des horaires d'ouverture et de fermeture. Sur le portail seront inscrits ces horaires. L'ouverture et la fermeture du portail seront gérées par les services techniques de la ville.

Dans un second temps, il s'agit de créer un parking. La dimension d'une place sera de 2,5 m x 5 m et de 3,3 m x 5 m pour une place handicapée. Le plateau où se trouve le nouveau parking, étant situé à un niveau inférieur du plateau central, il faudra travailler les connexions au reste du parc de façon à ce que les handicapés puissent accéder au plateau central du parc. Tous les équipements devront répondre aux normes concernant les handicapés. Le sol sera laissé tel quel en stabilisé et nous y installerons des balises pour le marquage au sol.

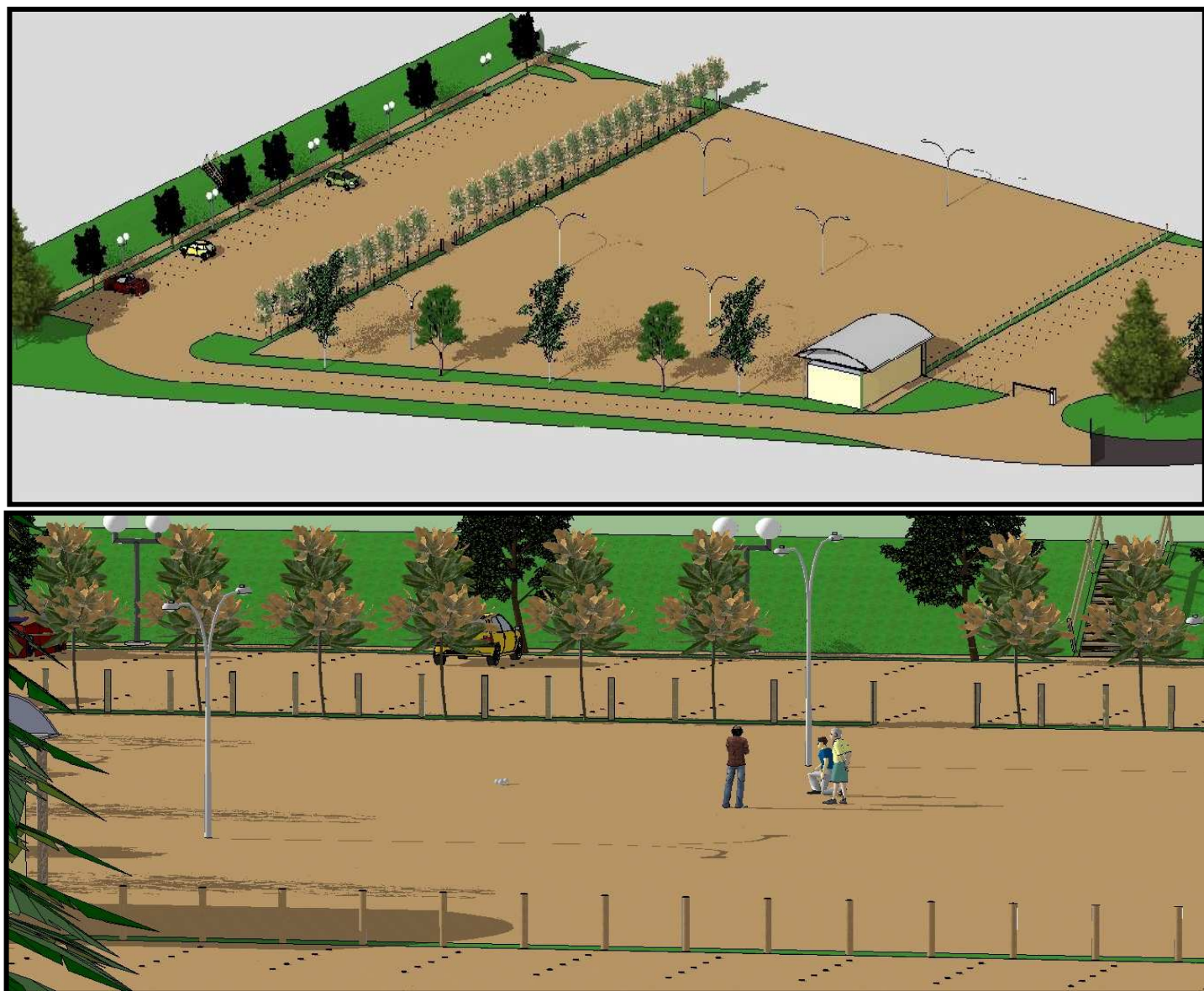


Figure 12 : Organisation du nouveau parking et du parking du club de pétanque.

Réalisation personnelle

b- Modification de la ligne de bus

Nous avons conclu que le seul arrêt susceptible d'être pratique pour accéder à la partie sud du parc était l'arrêt Beau/Mendes France de la boucle 4 du réseau de bus Briebus. Pour améliorer les connectivités entre le parc et le reste de la ville par le réseau de bus nous créerons donc une allée en béton reliant l'arrêt de bus et l'entrée sud du parc.

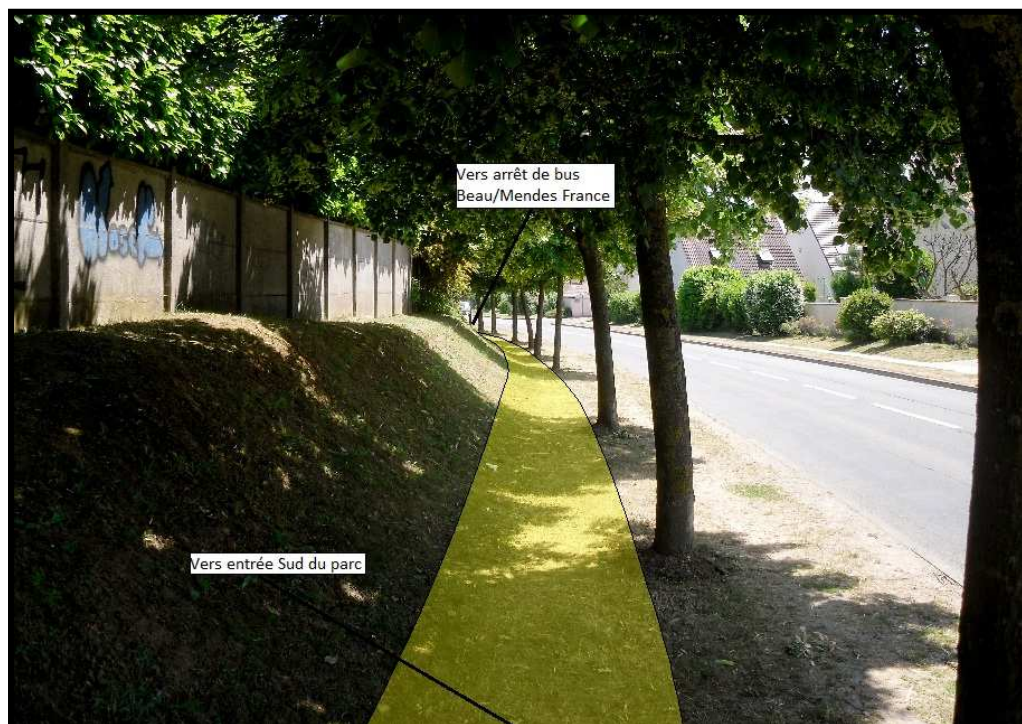


Figure 13 : Chemin piéton reliant l'entrée Sud du parc à l'arrêt de bus.

Réalisation personnelle

En ce qui concerne la partie nord du parc, la boucle 4 ne proposant aucun arrêt proche du site, nous créerons un nouvel arrêt qui permettra aux habitants d'accéder à l'entrée nord Ouest. Ce nouvel arrêt n'obligera pas le bus à faire un gros détour, ce qui le retardera seulement de quelques minutes. Il faudra donc modifier le plan et les horaires de bus de la boucle 4. Il ne sera pas nécessaire de créer ce nouvel arrêt de bus à l'endroit indiqué sur la carte ci-dessous puisque celui-ci existe déjà pour d'autres lignes de bus venant de villes voisines.



Figure 14 : Modification de la boucle 4 du réseau Briebus.

Source : Brie-Comte-Robert.fr. Réalisation personnelle

3- Amélioration de l'état des accès piétonnier et cyclable

a- Création de nouveaux chemins piétons

Actuellement, le parc ne possède que très peu de chemin piéton empêchant aux usagers de profiter pleinement d'une promenade agréable. Il est dans l'impérative de créer des chemins piétonniers pour donner un sens au parc.

Les allées piétonnes vont avoir pour rôle de créer une continuité entre tous les endroits du parc et en particulier entre les différents équipements de loisirs et de détente proposés.

De plus, elles permettront de ne pas circuler dans la boue lors d'un temps pluvieux.

Les allées piétonnes n'ont pour seul but de permettre la circulation, mais elles ont aussi un aspect esthétique qui participe au style du paysage. Nous choisirons alors de créer des chemins en sable stabilisé qui s'intègrent bien dans l'environnement et procurant un confort de marche en toute saison. Le sable stabilisé résiste à l'érosion même sur voie en pente.

Par conséquent, l'allée piétonne sera un moyen qui va à la fois permettre la création d'un parcours, et l'embellissement et la décoration du cadre.

Les allées auront une largeur de 1,70 m est de 3 m pour celles où la piste cyclable sera commune aux chemins piétons. Il ne faut créer d'allées trop larges, car ces dernières provoqueraient une perte de convivialité.

Le parc étant constitué de 3 plateaux d'altimétrie différents, il faudra donc penser à étudier les connexions entre ces 3 plateaux pour le passage des personnes à mobilité réduite. Des pentes en courbes et en « zigzag » avec un pourcentage inférieur à 5 % seront créées.

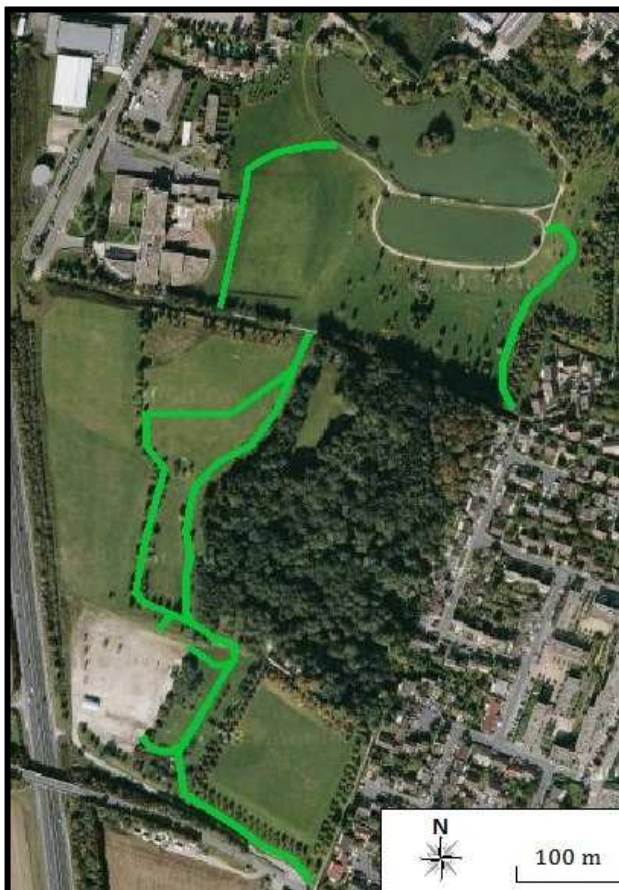


Figure 15 : Nouveaux chemins piétons.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

b- Aménagement d'une passerelle

Pour améliorer la sécurité et assurer le passage des promeneurs, il est nécessaire de mettre de nouveau en place une passerelle reliant les deux parties du chemin situé au milieu du plan d'eau. La nouvelle passerelle devra être assez large pour que les piétons et les personnes à mobilité réduites puissent circuler sans problème. L'utilisation du bois permettra de mieux s'intégrer au paysage que le métal ou le béton.



Photo 29 : Exemple de passerelle en bois.

Source : www.sle.fr. Réalisation personnelle

c- Aménagement pour vélo

La circulation des vélos est autorisée sur le site, mais le parc ne possède aucun équipement cyclable. Les chemins, étant parfois peu larges en particulier sur le chemin d'Yverny, peuvent poser problème lors des croisements entre cyclistes et piétons.

Pour faire face à ce problème, nous interdirons l'accès aux cyclistes sur les chemins piétons et nous créerons des pistes cyclables.

L'objectif dans cette opération est de connecter, pour le passage des vélos, certaines entrées du parc au pars boisé qui servira de lieu de balade à vélo.

Les entrées bénéficiant de cet aménagement seront les entrées ouest, est et sud. Autrement dit, l'allée centrale sera bordée par une piste cyclable d'est en ouest, et l'entrée sud sera accompagnée d'une piste cyclable permettant d'entrer au sud du bois.

En ce qui concerne l'aménagement de la piste cyclable bordant l'allée centrale, nous devons y faire certains travaux puisqu'il manque de l'espace de part et d'autre de l'allée du côté de l'entrée ouest. En partant de cette entrée, il sera donc nécessaire de creuser le talus bordant l'allée à droite pour dégager de l'espace et y créer la piste.

Tout d'abord au niveau de l'entrée ouest, la piste bordera l'allée à droite jusqu'à un certain point puis elle passera à gauche de l'allée jusqu'à l'entrée est.

La piste menant de l'entrée sud du parc au sud du bois sera commune à l'allée piétonne et aura donc une largeur de 3 m pour permettre le croisement entre une personne à mobilité réduite et un cycliste.

Toutes les pistes seront en sable stabilisé. Un garage à vélos sera créé pour permettre aux usagers d'exercer une autre activité tout en laissant leur vélo en sécurité.

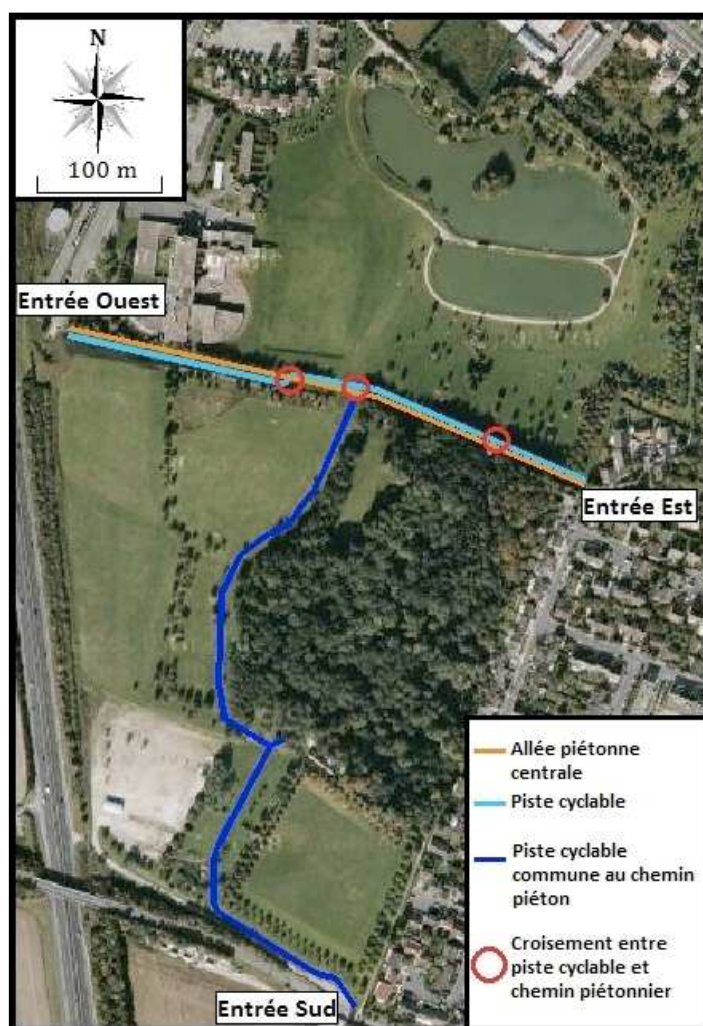


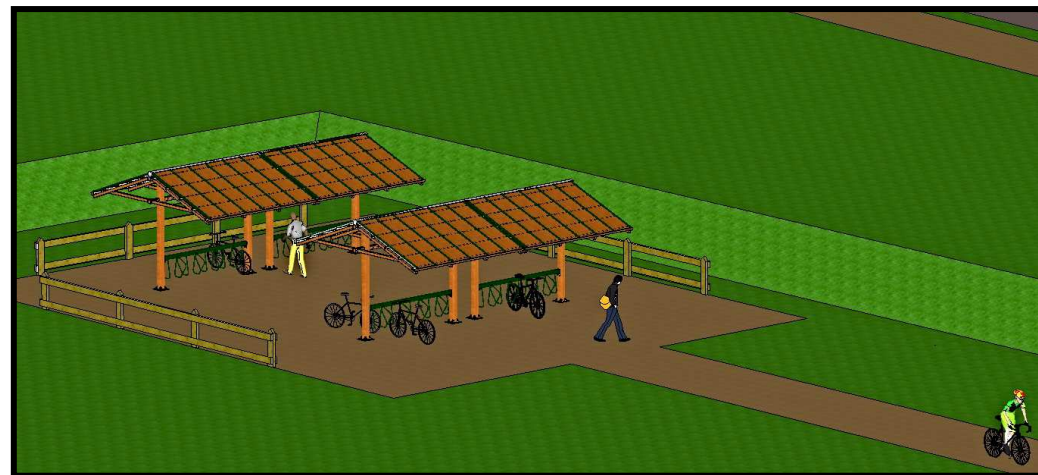
Figure 16 : Plan des pistes cyclables.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle



Figure 17 : Vues du garage à vélo et du croisement entre la future piste cyclable et le chemin piétonnier.

Réalisation personnelle



IV- Aménagement d'un espace convivial

1- Création d'un espace de détente

a- Un espace de pique nique

Nous avons remarqué que le parc ne proposait aucune aire de pique-nique. De plus de sa localisation à proximité de chaîne de restauration rapide, de supermarché, d'un quartier résidentiel, et d'établissements scolaires, l'aménagement d'un espace de pique-nique semble être indispensable sur le site. L'aire de pique-nique sera située sur le plateau supérieur du parc au niveau de l'ancien stade de football qui sera déplacé. Dans cette zone seront installées plusieurs tables de pique-niques fixés au sol pour permettre aux familles ou groupes d'amis de profiter d'un moment convivial. Pour donner une certaine intimité aux utilisateurs, les tables seront espacées.



Figure 18 : Localisation de la nouvelle aire de pique-nique.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

Cet espace devra comporter des poubelles avec tri sélectif, c'est-à-dire qu'il y aura deux types de poubelle, une pour les déchets recyclables, l'autre pour tous les autres déchets, de façon à s'intégrer dans une perspective de développement durable.



Photo 30 : Poubelle à tri sélectif.

Source : www.techni-contact.com

b- Un nouveau mobilier urbain

Le mobilier urbain présent dans le parc étant en mauvais état n'a plus un aspect très fonctionnel et joue un rôle négatif sur le plan esthétique du parc. Il faudra donc retirer tout le mobilier urbain présent et le remplacer par un nouveau afin d'avoir le même type de mobilier dans l'ensemble du site puisqu'il faudra également implanter de nouveaux bancs et poubelles sur les nouveaux chemins créer.

Un banc doit être esthétique, confortable, attirant et doit procurer un bon angle de vue. Ainsi le manque de banc ou la présence de bancs dégradés provoque chez l'utilisateur une insatisfaction, un manque de bien-être détruisant ce rôle d'accueil du banc. Cette vision va donc jouer un rôle sur l'attractivité du parc.

Le nouveau mobilier urbain installé sera en bois certifié FSC et devra être fixé au sol pour éviter le déplacement et le vol.



Figure 19 : Futur mobilier urbain utilisé.

Source : www.france-urba.fr

2- Aménagement et mise en valeur des équipements sportifs

a- Remise en état du stade de football

Nous avons constaté un manque d'entretien du stade de football déjà présent aboutissant à l'abandon de celui-ci. Il est donc nécessaire de remettre en place ce stade. Il permettra aux jeunes de la ville ou du lycée d'exercer une activité sportive. De même, ce stade pourra également être utilisé par les établissements scolaires pour venir pratiquer le football lors des cours de sport.

Après avoir constaté qu'une partie de la zone ouest était inutilisée en raison des nuisances sonores provoquées par la Francilienne, il serait alors judicieux de déplacer le stade football à cet endroit laissant place à une vaste étendue d'herbe à l'abri des nuisances sonores. De cette façon, ce

déplacement du stade permettrait de mieux occuper l'espace situé sur le plateau central et d'éviter des coûts pour la plantation d'arbres sur la zone ouest du parc (cf. nuisances sonores p 11).



Figure 20 : Déplacement du stade de football.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

Pour rendre fonctionnel cet équipement sportif, nous y ajouterons des filets aux cages et nous tracerons le terrain. Il sera nécessaire d'un minimum d'entretien du stade qui passera par le tracé du terrain et particulièrement par la tonte de la pelouse. Cet entretien sera assuré par les services techniques de la ville.

b- Remise en état du terrain de volleyball

Le terrain de volleyball est délaissé déjà depuis plusieurs années, il serait alors intéressant de lui donner une seconde vie. Ce terrain se situera à l'emplacement actuel. Pour éviter un entretien régulier, nous créerons une zone de sable sur laquelle sera implanté le terrain de volleyball, permettant ainsi de délimiter la zone de jeux et donc de maintenir cette zone toujours visible. De la même façon que le stade de football, cet équipement pourra servir pour les cours de sports des établissements scolaires.

Pour la création de ce terrain de 24 m x 12 m, nous utiliserons un sable de rivière.

La granulométrie pour éviter le durcissement lié à l'utilisation de l'espace est de 0,2 à 40 % et 0,3 à 60 %. Le sable devra être isolé de la terre naturelle par un tissu géotextile pour éviter la « fuite » du sable dans le sol ou les remontées de terre dans le sable. Le drainage du sol est à prévoir puisqu'il ne permet pas une évacuation facile et rapide des eaux de pluie. Pour éviter le durcissement du sable en cas de pluie, il sera nécessaire de retourner le sable soit avec une machine pour l'assouplir. Cet entretien sera confié aux services techniques de la ville.

Les règles d'hygiène seront indiquées sur un panneau et devront être respectées. Elles seront équivalentes à celles des bacs à sable placés dans les écoles maternelles et primaires.



Photo 31 : Terrain de volleyball envisageable
Source : www.besanconvolleyball.com

c- Création d'un city stade

Le city-stade déjà présent dans la partie sud de la ville a été un succès pour les jeunes du quartier où il se situe. Malheureusement à cause d'une utilisation régulière au cours du temps, cet équipement s'est dégradé et n'est aujourd'hui plus ou que très peu utilisé par les jeunes du quartier. Il ne possède plus de filet et le revêtement du sol est totalement dégradé. Après avoir constaté un manque d'équipements sportifs dans le parc, la création d'un city-stade est alors un moyen pour les jeunes de la ville de venir s'amuser entre amis sur un petit espace convivial tout en restant dans un cadre naturel. De plus un city-stade est terrain multisports offrant

la possibilité d'exercer plusieurs sports comme le handball, le basketball ou le football. Cette polyvalence permettra de satisfaire aux goûts de chacun et favorisera les rencontres d'un point de vue social.



Photo 32 : Exemple de city-stade.

Source : www.grostenquin.wifeo.com

Pour s'inscrire au mieux dans ce cadre naturel, cet équipement sera constitué d'une structure porteuse en acier habillé par des lames de bois. Certifier FSC. Le revêtement du sol sera choisi de façon à ce qu'il résiste sur le long terme.

3- Mise en place d'une aire de jeu

Le parc François Mitterrand possédant une grande étendue d'herbe, la création d'une aire de jeux pour enfants est tout à fait envisageable et réalisable sans porter atteinte à l'environnement.

La nouvelle aire de jeu se localisera près de l'aire de pique-nique pour permettre aux parents de surveiller leurs enfants tout en restant aux tables.



Figure 21 : Emplacement de l'aire de jeux.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

Pour des raisons de sécurité les jeux seront séparés selon les âges, nous aurons deux types d'espace de jeux : un pour les enfants de 0 à 7 ans, le second pour les enfants de 7 à 14 ans. Ces deux types d'espaces resteront très proches pour permettre aux parents ayant des enfants d'âges différents de les surveiller en même temps.

Les jeux devront répondre aux normes de sécurité concernant le revêtement du sol, la hauteur des jeux, la qualité des matériaux, la disposition des jeux les uns par rapport aux autres. Le revêtement du sol sera déterminé en fonction de la hauteur des jeux. Nous utiliserons une gamme écologique de revêtement souple en caoutchouc recyclé avec possibilité de coloration et d'utilisation de forme afin de créer un univers réservé aux enfants. La coloration du sol permettra de séparer les deux aires de jeux.

En ce qui concerne les matériaux utilisés, ils devront offrir une grande résistance pour éviter les actes de vandalisme et un entretien régulier de la part de la commune. Les deux aires de jeux seront accompagnées d'un panneau rappelant les règles de sécurité, les garants de l'entretien, et les âges appropriés aux jeux. Étant situé sur une zone non abritée du soleil, l'ensemble des deux aires de jeux sera encadré par des abris situés à chaque extrémité de l'aire de façon à ce qu'ils produisent des zones d'ombre et de repos sur ce nouvel espace.

Ces abris serviront également de refuge en cas de mauvais temps.

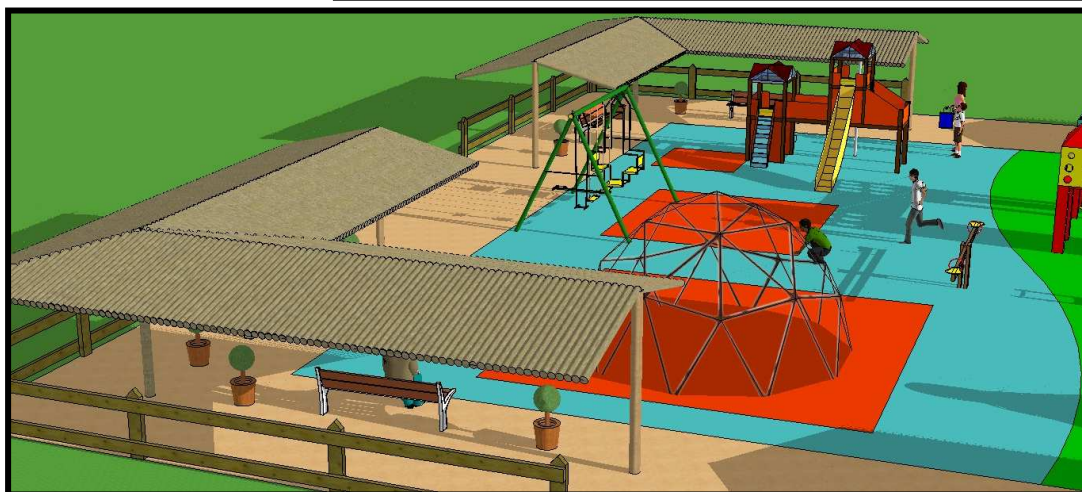


Figure 22 : Vues de la future aire de jeux.

Réalisation personnelle

4- Réinstallation d'un parcours santé

Un parcours de ce genre existait déjà dans le bois auparavant, mais actuellement ce parcours n'est plus visible et nous pouvons apercevoir quelques restes d'équipements en nous promenant. Plusieurs personnes viennent courir autour du plan d'eau et dans le bois. La création d'un nouveau parcours sportif dans le bois en utilisant les sentiers déjà créés serait tout à fait envisageable. Le choix de placer ce parcours dans le bois et non par autour du plan d'eau s'explique par le fait de laisser une certaine tranquillité aux pêcheurs. Ainsi ce parcours permettrait aux gens de venir faire du sport dans un environnement totalement naturel.



Figure 23 : Plan du parcours santé.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

Ce parcours sera constitué de 11 obstacles qui seront installés dans un ordre logique c'est-à-dire du plus facile au plus difficile, et de façon à obtenir un circuit en boucle de cette façon le parcours aura plusieurs niveaux de difficulté et s'adaptera alors suivant la condition physique et l'âge des utilisateurs. Chaque installation sera fixée au sol et accompagnée d'un panneau détaillant les mouvements à faire pour éviter les blessures.



Photo 33 : Slalom.

Source : www.panoramio.com



Photo 34 : Barre de traction.

Source : www.pro-pose.eu

5- Création d'un parcours VTT

Le bois est actuellement utilisé par les jeunes de la ville pour faire du VTT car il comporte de nombreuses pentes, bosses, et sentiers qui se sont créés au fur et à mesure du temps avec le passage régulier des VTT. Le bois se dégrade petit à petit à cause de cette utilisation, et il serait alors préférable de proposer une solution pour à la fois conserver et protéger cet espace boisé et le rendre récréatif.

Nous créerons alors un parcours VTT guidé permettant aux VTT d'utiliser les parties du bois le plus dégradé qui constitueront ce parcours. Ainsi une utilisation guidée permettrait de conserver et protéger les zones encore en bon état. Le parcours sera un parcours de ballade accessible à tous comportant quelque descente et bosse pour ne pas que les usagers s'ennuient. Il ne sera en aucun cas un lieu officiel de compétition pour les clubs VTT.

Chaque descente sera munie d'un panneau de couleur indiquant la difficulté de la pente. À l'entrée du bois un panneau sera installé informant, les risques, et les règles à respecter, indiquant le plan du parcours et expliquant le code couleur correspondant aux différentes descentes.

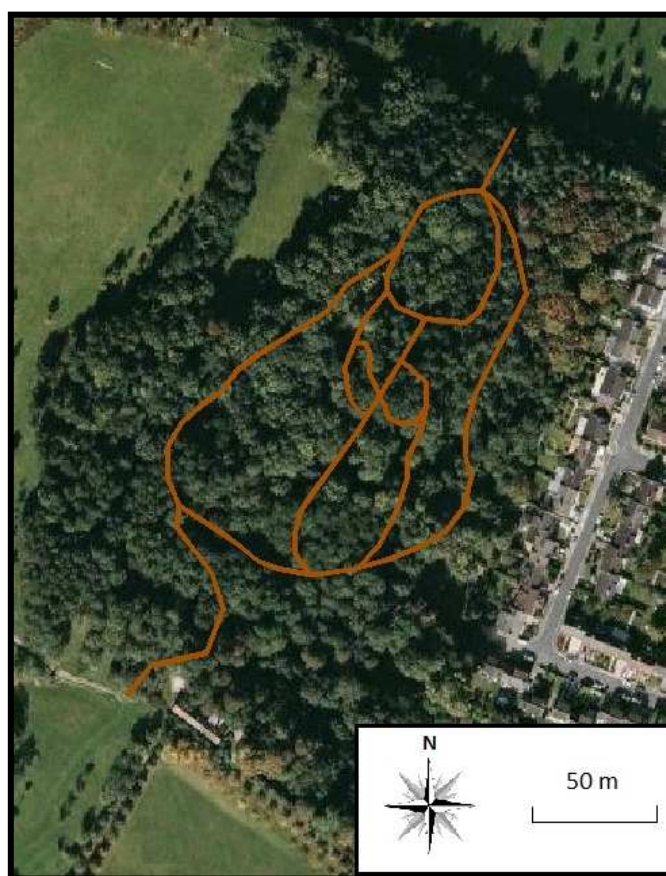


Figure 24 : Plan de la zone pour VTT.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

6- Un terrain d'aventure : espace ludique pour les enfants

Du fait de la proximité du collège Georges Brassens et de l'école maternelle et primaire Moulin Fleuri, il serait intéressant d'installer sur le parc des équipements destinés à l'apprentissage et à l'éducation des enfants. Nous pourrions créer un terrain d'aventure. Autrement dit, il s'agirait d'une part d'un espace équipé initiant les enfants (âge minimum 6 ans) à la construction de cabanes, d'objets en fonction de leur imagination avec des objets en bois, et d'autre part un espace pour sensibiliser les enfants au jardinage.



Figure 25 : Emplacement du terrain d'aventure.

Source : Wikimapia. Réalisation personnelle

L'espace sera alors divisé en deux parties :

- Une zone de construction, avec l'utilisation de poutre, de planches, de rondins qui s'emboîtent pour éviter l'utilisation d'outils dangereux comme les clous, les marteaux. Ainsi il serait possible pour les enfants d'apprendre à construire des cabanes, étant l'endroit de rêve chez les enfants. Elle permet de placer l'enfant au cœur de son environnement, de le positionner à son échelle, et faire travailler son imagination tout en le faisant rêver et jouer. Après une construction, il sera possible de démolir l'élément construit, cette étape ne se fera qu'en présence d'un animateur.



Photo 35 : Exemple d'espace de construction.

Source : www.woofguide.com

- Une zone de sensibilisation et d'initiation au jardinage. Un jardin sera alors aménagé où les enfants pourront alors apprendre à planter et cultiver différents légumes et plantes.



Photo 36 : Exemple de zone de jardinage.

Source : www.lindependant.fr

Chaque activité sera encadrée par un animateur ayant subi une formation dans ces deux domaines. Les équipements de cet espace seront surveillés par le gardien du parc lors des fermetures du terrain.

De plus, cet espace pourra être utilisé par les établissements scolaires de la ville, en proposant des sorties pendant les heures de classe pour inciter et initier l'enfant à ce genre d'activité ludique.

L'ouverture de cet espace sera fermée aux publics en semaine puisque les enfants sont à l'école. Il sera cependant ouvert au public les mercredis après-midi, le week-end et pendant les vacances scolaires pour permettre aux enfants qui le souhaitent de venir s'enrichir et s'amuser. L'entrée au terrain d'aventure sera financée par la commune, et une réservation auprès des éducateurs sera nécessaire. D'une part, cet espace permettrait aux parents de laisser leurs enfants en toute sécurité dans un cadre éducatif naturel, d'autre part cet espace permet de développer un équilibre physique et psychique chez l'enfant.

Vue d'ensemble de la proposition d'aménagement

Conclusion

La commune de Brie Comte Robert par son centre-ville historique fait l'objet d'une attractivité grandissante dans la région. Son cadre économique, sa population jeune lui confèrent être une ville dynamique. Sa proximité avec l'agglomération de Paris fait qu'aujourd'hui elle subit le desserrement de la capitale. Cette contrainte lui oblige à se tourner davantage sur la préservation et la mise en valeur de ses espaces verts pour créer un équilibre entre les sollicitations des promoteurs pour la construction de lotissement et la trame verte. La présence du parc François Mitterrand constitue le poumon vert de la ville, mais reste cependant mal exploitée et loin d'être mis en valeur, un aménagement de celui-ci doit alors être pensé si la commune ne veut pas perdre les atouts paysagers qui en font sa richesse.

De cette façon faire du parc François Mitterrand, un lieu à la fois de détente, récréatif, ludique et de sensibilisation de la nature permettrait d'en faire un des lieux privilégiés de la ville et augmenterait la fréquentation de celui-ci. De plus par sa proximité avec les établissements scolaires, le parc pourrait être un support efficace d'éducation et de développement physique et moral pour l'enfant.

Par une mise en valeur des entrées, l'amélioration des accès, la création d'un espace convivial proposant loisirs, détente, sport, le parc satisfera toutes les classes d'âges des habitants de la commune, en portant une attention particulière à la jeunesse. Cette opération s'inscrira particulièrement bien dans les orientations du nouveau PLU qui sera approuvé le 28 juin 2011, et se fera dans un respect total de l'environnement.

Cet aménagement proposé à l'échelle de la commune pourra s'étendre à l'échelle du département pour attirer et satisfaire les habitants des villes voisines ce qui pourra contribuer à l'amélioration de l'image de la ville et à son développement économique.

Ainsi le parc François Mitterrand pourra peut-être servir de modèle pour les parcs de la région.

Bibliographie

Ouvrage et document :

- Acte du colloque organisé par l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées Paris. *Les parcs et jardins de demain*. Paris : Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1989. 366 p. (Preponcha).
- BOYER, Annie, Rojat-Lefebvre, Elisabeth. Aménager les espaces publics : le mobilier urbain. Paris : Le moniteur, 2001. 297p. (Collection Techniques de conception).
- CORONIO, Guy. *Equipement urbain : essai d'évaluation des surfaces*. Paris : Centre de recherche d'urbanisme, 1968. 50p.
- PAQUOT, Thierry. *L'espace public*. Paris : La Découverte, 2009. 123 p. (Repères).
- PRETECEILLE, Edmond. *Équipements collectifs, structures urbaines et consommation sociale : introduction théorique et méthodologique*. Paris : centre de sociologie urbaine, 1975.
- SANSOT, Pierre. *Jardins publics*. Paris : Payot, 1993. 271p. (Documents Payot).
- SOULIER, Louis. *Espaces verts et Urbanisme*. Paris : Centre de recherche d'urbanisme, 1977, 2^{ème} édition revue et complétée. 164 p.
- Plan Local d'Urbanisme 2004 de Brie Comte Robert.
- Brie pratique 2011 : Patrimoine, Nature, Architecture.

Sites internet :

- www.briecomterobert.
- www.beach-volley.net
- www.ina.fr /Terrain d'aventure à la MEINAU

ANNEXE

Annexe 1 : Evolution et structure de la population selon l'INSEE.

Annexe 2 : Règlement de la zone N1 du PLU 2004 de Brie Comte Robert.

Tables des illustrations

Cartes :

CARTE 1 : REPARTITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE BRIE COMTE ROBERT.....	7
--	---

Figures :

FIGURE 1 : EQUIPEMENTS A PROXIMITE DU PARC FRANÇOIS MITTERRAND.....	8
FIGURE 2 : EQUIPEMENTS SUR LA ZONE ETUDIEE.	9
FIGURE 3 : PRINCIPAUX PLATEAUX DU SITE	11
FIGURE 4 : PLAN DE LA BOUCLE 4 DU RESEAU DE BUS BRIEBUS.....	18
FIGURE 5 : SENTIER A RESTRUCTURER.	35
FIGURE 6 : PLAN DU PARCOURS PEDAGOGIQUE.	38
FIGURE 7 : PANNEAUX INSTALLES POUR LA DESCRIPTION DES ESPECES.	39
FIGURE 8 : ENTREE NORD OUEST APRES LA REVALORISATION DU PARC.....	41
FIGURE 9 : ENTREE EST APRES LA REVALORISATION DU PARC.....	42
FIGURE 10 : ENTREE SUD APRES LA REVALORISATION DU PARC.....	43
FIGURE 11 : LOCALISATION DU NOUVEAU PARKING.	44
FIGURE 12 : ORGANISATION DU NOUVEAU PARKING ET DU PARKING DU CLUB DE PETANQUE.....	46
FIGURE 13 : CHEMIN PIETON RELIANT L'ENTREE SUD DU PARC A L'ARRET DE BUS.....	47
FIGURE 14 : MODIFICATION DE LA BOUCLE 4 DU RESEAU BRIEBUS.	48
FIGURE 15 : NOUVEAUX CHEMINS PIETONS.	49
FIGURE 16 : PLAN DES PISTES CYCLABLES.	51
FIGURE 17 : VUES DU GARAGE A VELO ET DU CROISEMENT ENTRE LA FUTURE PISTE CYCLABLE ET LE CHEMIN PIETONNIER.	52
FIGURE 18 : LOCALISATION DE LA NOUVELLE AIRE DE PIQUE-NIQUE.....	53
FIGURE 19 : FUTUR MOBILIER URBAIN UTILISE.....	55
FIGURE 20 : DEPLACEMENT DU STADE DE FOOTBALL.....	56
FIGURE 21 : EMBLACEMENT DE L'AIRE DE JEUX.....	59
FIGURE 22 : VUES DE LA FUTURE AIRE DE JEUX.....	60
FIGURE 23 : PLAN DU PARCOURS SANTE.....	61
FIGURE 24 : PLAN DE LA ZONE POUR VTT.....	63
FIGURE 25 : EMBLACEMENT DU TERRAIN D'AVEVENTURE.	64

Photos :

PHOTO 1 : ZONE OUEST DU PARC A L'ORIGINE DES NUISANCES SONORES.....	12
PHOTO 2 : PIN NOIR	12
PHOTO 3 : SAULE PLEUREUR.....	13
PHOTO 4 : ERABLE PLANE CRIMSON	13
PHOTO 5 : EPICEA D'ORIENT.	13
PHOTO 6 : ENTREE NORD OUEST DU PARC.	14
PHOTO 7 : ENTREE OUEST DU PARC.....	15
PHOTO 8 : ENTREE EST DU PARC.	16
PHOTO 9 : ENTREE SUD DU PARC.....	17
PHOTO 10 : CONNEXION ENTRE LE PLATEAU NORD ET LE PLATEAU CENTRAL.	21
PHOTO 11 : CONNEXION ENTRE LE PLATEAU SUD ET LE PLATEAU CENTRAL.....	21
PHOTO 12 : BANCS ET POUBELLES.	22
PHOTO 13 : STADE DE FOOTBALL.....	23
PHOTO 14 : TERRAIN DE VOLLEY.	23
PHOTO 15 : ETAT ACTUEL DU BOIS.....	24
PHOTO 16.....	25
PHOTO 17.....	25
PHOTO 18 : : ELEMENTS DANGEREUX.....	25
PHOTO 19 : SENTIER TOTALEMENT ABIME.....	26

PHOTO 20 : TRONC D'ARBRE LAISSE A L'ABANDON.	26
PHOTO 21 : TRACE DE FEU DE CAMP.	27
PHOTO 22 : MENYANTHE TREFLE D'EAU.	37
PHOTO 23 : MYOSOTIS DES MARAIS.	37
PHOTO 24 : ACORE ODORANT.	37
PHOTO 25 : IRIS JAPONAIS.	37
PHOTO 26 : ENTREE NORD OUEST AVANT L'OPERATION D'AMENAGEMENT.	41
PHOTO 27 : ENTREE EST AVANT LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT.	42
PHOTO 28 : ENTREE SUD AVANT LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT.	43
PHOTO 29 : EXEMPLE DE PASSERELLE EN BOIS.	50
PHOTO 30 : POUBELLE A TRI SELECTIF.	54
PHOTO 31 : TERRAIN DE VOLLEYBALL ENVISAGEABLE	57
PHOTO 32 : EXEMPLE DE CITY-STADE.	58
PHOTO 33 : SLALOM.	62
PHOTO 34 : BARRE DE TRACTION.	62
PHOTO 35 : EXEMPLE D'ESPACE DE CONSTRUCTION.	65
PHOTO 36 : EXEMPLE DE ZONE DE JARDINAGE.	65

Tables des matières

Remerciement.....	2
INTRODUCTION	4
PARTIE 1 : LE PARC FRANÇOIS MITTERRAND : UN PARC EN PERDITION.....	6
I- LE PARC FRANÇOIS MITTERRAND A L'ECHELLE DE LA VILLE.....	7
1- LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE.....	7
2- SITUATION GEOGRAPHIQUE DU SITE	8
3- FREQUENTATION ACTUELLE DU SITE	10
II- LE PARC FRANÇOIS MITTERRAND : UNE ZONE AVEC DES ATOUTS ET DES CONTRAINTES	11
1- UN ESPACE FRAGILISE	11
a- <i>Une zone de relief</i>	11
b- <i>Une zone soumise aux nuisances sonores</i>	11
2- UNE ZONE RICHE FLORISTIQUEMENT	12
3- UN ESPACE VERT MAL ADAPTE A L'ACCUEIL DU PUBLIC	14
a- <i>Des problèmes d'accessibilité et de déplacement</i>	14
i- Entrées peu valorisées	14
ii- Un accès au site peu pratique.....	17
iii- Des déplacements à l'intérieurs problématiques.....	19
b- <i>Un aménagement basique du parc et de la forêt</i>	22
i- Un mobilier en mauvais état	22
ii- Des équipements de loisirs quasi inexistants.....	23
iii- Des éléments dangereux	24
c- <i>Un entretien abrégé et un manque de respect</i>	25
DEFINITION DES ENJEUX	28
PARTIE 2 : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE PARC FRANÇOIS MITTERRAND	30
I- DE GRANDES ORIENTATIONS POUR UN PARC ATTRACTIF	31
1- LES DIFFERENTES FONCTIONS D'UN PARC	31
a- <i>Fonction écologique et paysagère</i>	31
b- <i>Fonction sociale</i>	31
c- <i>Fonction psychologique et pédagogique</i>	32
2- ETAT DE L'ART POUR LA MISE EN PLACE D'UN PARC INVITANT ET DISPONIBLE.....	33
a- <i>Pour aménager un espace de détente et de loisirs pour tous</i>	33
b- <i>Pour une mise en valeur du patrimoine naturel du parc</i>	34
II- AMENAGEMENT VISANT A LA PROTECTION DU SITE ET A SA MISE EN VALEUR	35
1- NETTOYAGE DU SITE.....	35
a- <i>Restructuration des sentiers</i>	35
b- <i>Suppression des tags et disparition des éléments dangereux</i>	36
2- MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITE	36
III- AMELIORATION DES ACCES AU PARC	40
1- DES ACCES A LA ZONE PLUS VALORISANTS.....	40
2- DES FACILITES D'ACCES AU PARC	44
a- <i>Création d'un nouveau parking</i>	44
b- <i>Modification de la ligne de bus</i>	47
3- AMELIORATION DE L'ETAT DES ACCES PIETONNIER ET CYCLABLE	48
a- <i>Création de nouveaux chemins piétons</i>	48

<i>b-</i>	<i>Aménagement d'une passerelle</i>	<i>50</i>
<i>c-</i>	<i>Aménagement pour vélo.....</i>	<i>50</i>
IV-	AMENAGEMENT D'UN ESPACE CONVIVIAL	53
1-	CREATION D'UN ESPACE DE DETENTE	53
<i>a-</i>	<i>Un espace de pique nique.....</i>	<i>53</i>
<i>b-</i>	<i>Un nouveau mobilier urbain</i>	<i>54</i>
2-	AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	55
<i>a-</i>	<i>Remise en état du stade de football.....</i>	<i>55</i>
<i>b-</i>	<i>Remise en état du terrain de volleyball.....</i>	<i>56</i>
<i>c-</i>	<i>Création d'un city stade.....</i>	<i>57</i>
3-	MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE JEU	58
4-	REINSTALLATION D'UN PARCOURS SANTE	61
5-	CREATION D'UN PARCOURS VTT	63
6-	UN TERRAIN D'AVENTURE : ESPACE LUDIQUE POUR LES ENFANTS	64
	VUE D'ENSEMBLE DE LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT	68
	CONCLUSION	70
	BIBLIOGRAPHIE.....	72
	ANNEXE.....	74
	Tables des illustrations	76

IBANEZ Romain
Projet individuel
DA3
2010-2011

Tuteur : Mindjid Maizia

Revalorisation du Parc François Mitterrand

Résumé :

Brie Comte Robert, ville de 15 906 habitants située en Seine et Marne à une trentaine de km de Paris voit depuis quelques années son nombre de touristes augmenter grâce à la richesse de son patrimoine culturel. Sa politique d'urbanisation s'axe particulièrement sur un respect et une préservation des espaces naturels. De sa proximité avec Paris elle subit le phénomène de desserrement de Paris ce qui joue un rôle non négligeable sur le développement de celle-ci.

Après avoir répondu aux besoins majeurs de 2004 qui étaient de renforcer les équipements, du à une augmentation de la population des années 90 à aujourd'hui. Ce renforcement s'est accompagné d'une préservation de l'équilibre paysager. Actuellement, la municipalité a pour objectif de renforcer l'attractivité en préservant une bonne qualité de vie tout en mettant l'environnement au cœur du projet afin d'atteindre le statut de « ville durable ».

Un de ses atouts est le parc François Mitterrand, considéré comme le poumon vert de la ville avec ces 25 hectares d'espace naturel. Toutefois, cet atout n'est pas exploité au maximum et le parc aurait tendance à voir son nombre de visiteurs diminuer du fait de la pauvreté de cet espace en équipements. De par sa richesse en végétation et son plan d'eau, ce projet passera par une préservation de la biodiversité, et par une revalorisation et une création de nouveaux équipements dans le but de développer son attractivité. Du fait de sa localisation privilégiée, il jouera un rôle éducatif pour les plus jeunes.

Grâce à la réalisation de ce projet, la commune de Brie Comte Robert commencera à répondre aux objectifs fixés de son nouveau PADD renforçant ainsi son développement et son attractivité.

Mots clés :

Brie Comte Robert - Seine et Marne - 77- Ile-de-France - Revalorisation - Espace vert –
Attractivité – Biodiversité - Qualité de vie – Loisirs – Accueil - Fonctionnel.

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	6 100	8 706	10 347	11 501	13 404	15 630
Densité moyenne (hab/km ²)	306,1	436,8	519,2	577,1	672,6	764,3

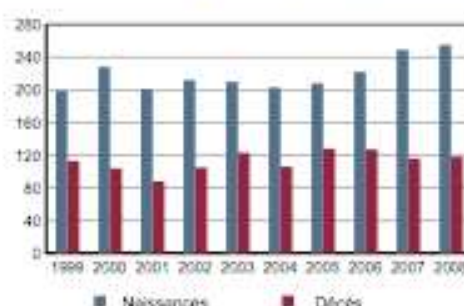
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremements - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	+5,2	+2,5	+1,3	+1,7	+1,9
- due au solde naturel en %	+0,7	+0,8	+0,8	+0,7	+0,7
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+4,5	+1,7	+0,7	+1,0	+1,3
Taux de natalité en ‰	18,5	15,9	13,0	14,4	14,7
Taux de mortalité en ‰	11,0	7,7	7,1	7,2	7,8

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremements - RP1999 et RP2007 exploitations principales - État civil.

POP G1 - Naissances et décès



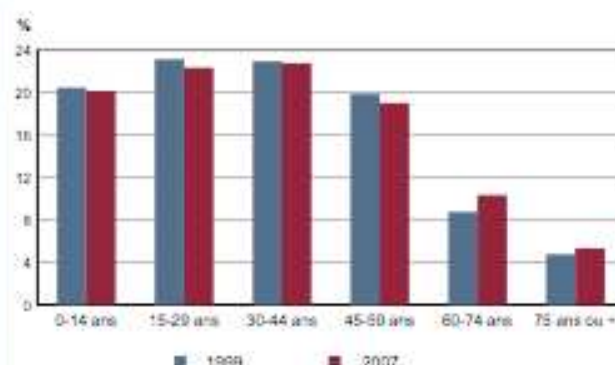
Source : Insee, État civil.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2007

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	7 537	100,0	8 093	100,0
0 à 14 ans	1 611	21,4	1 542	19,0
15 à 29 ans	1 758	23,3	1 734	21,4
30 à 44 ans	1 777	23,6	1 762	22,0
45 à 59 ans	1 407	18,7	1 565	19,3
60 à 74 ans	731	9,7	867	11,0
75 à 89 ans	234	3,1	467	5,8
90 ans ou plus	19	0,3	116	1,4
0 à 19 ans	2 232	29,8	2 108	26,0
20 à 54 ans	4 665	61,8	4 867	60,1
55 ans ou plus	850	11,2	1 120	13,8

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge

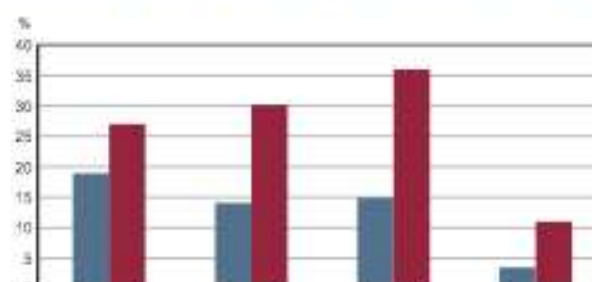


Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

POP T4M - Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2007	%
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant	14 537	100,0
Le même logement	8 652	59,5
Un autre logement de la même commune	1 839	12,7
Une autre commune du même département	1 419	9,8
Un autre département de la même région	1 731	11,9
Une autre région de France métropolitaine	648	4,5

POP G3 - Part en 2007 des personnes qui résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant selon l'âge



TITRE III

CHAPITRE V

DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE N I

CARACTERES ET VOCATION DE LA ZONE

Il s'agit principalement d'une zone naturelle non équipée, située à l'ouest de l'agglomération, et qui fait l'objet d'une opération d'aménagement en cours de réalisation, pour l'essentiel communale, à vocation d'espaces verts de détente et de loisirs.

Articulée autour du bois du Moulin à Vent, lequel devra être ouvert au public, et du plan d'eau réalisé pour la régulation des eaux de ruissellement, cette zone verte sera aménagée progressivement.

Cette zone N I est longée par la déviation de la RN 104, déclarée axe nuisant de type I au sens de l'arrêté du 6 octobre 1978 modifié le 30 mai 1996, où une isolation acoustique appropriée des bâtiments à usage d'habitation pourra être exigée au stade des autorisations de construire en application dudit arrêté.

La zone N I comporte aussi un secteur identifié au sud de la salle des fêtes communale et dont le caractère de parc boisé ainsi que sa proximité par rapport au centre-ville justifient à la fois une protection des boisements et l'inscription d'un emplacement réservé (en dehors des parties boisées) pour la réalisation d'une aire de stationnement.

Elle comporte aussi un secteur délimité longitudinalement entre la frange nord de l'agglomération actuelle et la future zone d'aménagement concerté à vocation d'activités, faisant fonction d'espace vert-tampon entre ces deux urbanisations, doublant ainsi l'emprise du "Chemin Vert".

SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

ARTICLE N I .1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

1 - Rappels :

- Les demandes de défrichement sont irrecevables dans les espaces boisés classés.

2 - Sont interdites :

- Toutes les occupations et utilisations du sol qui ne figurent pas à l'article N I.2 ci-dessous.

ARTICLE N I .2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES À CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 - Rappels :

- L'édification des clôtures est soumise à déclaration (article L.441.2 du code de l'urbanisme).
- Les installations et travaux divers sont soumis à l'autorisation prévue aux articles R.442.1 et suivants du code de l'urbanisme.
- Les démolitions sont soumises au permis de démolir en application des articles L.430.1 d et L.430.5 2e alinéa et R.123.18, 6° du code de l'urbanisme dans l'ensemble de la zone.
- Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés figurant au plan, au titre de l'article L.130.1 du Code de l'Urbanisme.
- Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature par leur localisation à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques.